

# & GARANCE nous

RAPPORT ANNUEL INTÉGRÉ 2019



**GARANCE**  
Garants de votre  
indépendance

## Sommaire

Regard sur 2019	04
Ambition 2020	08
Notre modèle	10
Nos valeurs	10-13
Prioriser nos enjeux	14
Matrice de matérialité	15
Dialogue avec les parties prenantes	16
Notre vision de l'avenir	18-19
Création de valeur	20-21
Notre gouvernance	22
Notre organigramme fonctionnel	22-23
Composition du Conseil d'administration	24
Le système de gouvernance de GARANCE	25
L'Assemblée générale	26
Les comités du Conseil d'administration	27
Données financières	28
Structure du portefeuille GARANCE	30
Assurément sereins	32
Assurément engagés	42
Assurément responsables	50

## Notre profil



*Créée en 1986 par et pour les artisans, GARANCE est une mutuelle ouverte aujourd'hui à tous les publics professionnels et particuliers qui couvrent tous leurs besoins d'assurance de personnes tout au long de leur vie.*

### **100 % indépendante**

*Adossée à aucun groupe et guidée par le seul intérêt de ses adhérents, GARANCE prend ses décisions librement et sans lien financier qui pourrait la contraindre.*

### **100 % mutualiste**

*GARANCE porte les valeurs du mutualisme. Élus par les adhérents, ses administrateurs et délégués sont au cœur de sa gouvernance et définissent sa stratégie aux côtés de la direction générale.*

### **100 % client**

*GARANCE entretient avec ses adhérents une relation de confiance et de proximité fondée sur l'écoute et le conseil, pour apporter à chacun une réponse personnalisée à ses besoins.*

### **100 % engagée**

*GARANCE et sa Fondation s'engagent aux côtés de ses parties prenantes pour assumer sa responsabilité économique, sociale et environnementale.*





*“GARANCE a vocation à rester indépendante et dispose des moyens économiques et financiers pour cela.”*

Philippe Bollecker,  
Conseiller du Président

Serge Crouin,  
Président du Conseil d'administration

Virginie Hauswald,  
Directrice générale

# 2019, L'ANNÉE DU CLIENT ET DE LA PERFORMANCE

Serge Crouin,  
Président du Conseil  
d'administration

Philippe Bollecker,  
Conseiller du Président

**Retour sur une année marquée par une forte croissance au profit des adhérents de GARANCE, avec Serge Crouin, Président du Conseil d'administration de la mutuelle, et Philippe Bollecker, Directeur général jusqu'en février 2020, nouvellement nommé Conseiller du Président.**

## *Quel bilan dressez-vous de l'année écoulée ?*

**Serge Crouin** — 2019 a été pour GARANCE une année exceptionnelle avec un chiffre d'affaires de près de 176 millions d'euros, un niveau jamais atteint dans l'histoire de notre mutuelle. Cela représente une croissance de 43 %, qui s'explique d'abord par la performance de nos produits. GARANCE Épargne, notre contrat d'assurance-vie multisupport lancé fin 2017 qui traduit notre ouverture au grand public, a affiché l'un des meilleurs taux de rendement du marché. Cela s'est traduit par une collecte nette de plus de 66 millions d'euros.

De même, nous avons délivré sur notre contrat historique ARIA un taux de revalorisation de + 2,85 % pour la dernière génération de points, soit près de deux fois plus que l'inflation. C'est donc une solution retraite qui, non seulement garantit le pouvoir d'achat des futurs retraités, mais l'augmente ! Dernier exemple avec GARANCE Sérénité : trois mois seulement après sa commercialisation, le PER individuel que nous avons lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour faire bénéficier nos adhérents des opportunités de la loi PACTE enregistrait déjà 5 000 contrats et une collecte de 17 millions d'euros. Enfin, 2019 témoigne une nouvelle fois de la qualité de notre gestion, avec, par exemple, une solvabilité solide : en 2019, le taux de couverture du SCR (capital de solvabilité requis) s'établit à 229 %.

“EN DÉFINISSANT ET EN PARTAGEANT LES VALEURS DE GARANCE, NOUS VOULONS QUE CHAQUE COLLABORATEUR PUISSE DONNER UN SENS À SON ACTIVITÉ QUOTIDIENNE.”

Engagement, confiance, indépendance et transparence sont les valeurs qui ont été définies avec nos collaborateurs.

**Philippe Bollecker** — Notre performance exceptionnelle est aussi le résultat de notre capacité à nous mettre en mouvement et à mobiliser nos salariés autour des projets stratégiques, à l'image du lancement de GARANCE Sérénité. Ainsi, nous avons été l'un des tout premiers assureurs à diffuser un PER individuel, le jour même de l'entrée en application de la loi PACTE ! Plus largement, l'année 2019 nous a permis de renforcer la cohésion des équipes. À la tête de l'entreprise, grâce à un comité de direction élargi et renouvelé, mais aussi grâce à de nombreuses initiatives visant à décloisonner les équipes dans une logique de transversalité accrue.

**GARANCE a défini ses valeurs en 2019. Pour quelles raisons ?**

**S. C.** — GARANCE reste une jeune entreprise, surtout quand on la compare aux autres acteurs qui évoluent sur son marché. Elle est née voici plus de 30 ans, s'est régénérée il y a une douzaine d'années en refondant entièrement son organisation et a même changé de nom en 2016. Il nous a donc semblé nécessaire de définir, en associant les administrateurs et l'ensemble des salariés, ce qu'était GARANCE aujourd'hui pour fédérer et engager ses équipes autour d'un esprit et d'un socle de valeurs communes dans lesquelles chacun puisse se reconnaître et donner un sens à son activité.

**Parmi ces valeurs figure l'indépendance. Comment GARANCE peut-elle rester indépendante sur un marché de l'assurance dominé par de grands groupes ?**

**P. B.** — GARANCE a été créée par des entrepreneurs individuels ; l'indépendance est dans l'ADN de notre mutuelle et constitue un axe stratégique fort, qui structure le développement de GARANCE pour les prochaines années. Nos élus, nos salariés n'ont aucune appétence pour les rapprochements stratégiques, voire les fusions qui depuis quelques années réorganisent le monde mutualiste. Depuis 33 ans, notre modèle économique a fait ses preuves, avec un service sur mesure apporté à nos clients, un bon niveau de performance de nos produits et une grande rigueur dans notre gestion.

Pour autant, être indépendant ne signifie pas travailler de manière isolée. Depuis plusieurs années, GARANCE développe une politique de partenariats en direction de nombreux acteurs : assureurs, distributeurs, prescripteurs de nos solutions, etc.



**Serge Crouin,**  
Président du Conseil  
d'administration

La performance de nos produits nous a permis d'enregistrer une croissance du chiffre d'affaires de 43 % sur 2019.

**Philippe Bollecker,**  
Conseiller du Président



**Quels sont vos objectifs pour l'année 2020 ?**

**S. C.** — Malgré un contexte de baisse des taux impactant la solvabilité de nombreux assureurs, nous misons sur notre capacité à servir encore de belles performances sur notre offre d'assurance-vie GARANCE Épargne, pour en faire l'un des moteurs de notre croissance. Il en va de même pour GARANCE Sérénité, notre plan d'épargne retraite individuel en points.

Plus largement, la réforme des retraites entreprise par les pouvoirs publics, qui repose sur un système en points, nous donne l'opportunité de faire de la pédagogie et de promouvoir les avantages de notre offre. Et nous proposerons prochainement les deux autres

compartiments du PER individuel prévus par la loi PACTE, avant de lancer d'ici la fin 2020 un PER entreprises qui nous verra prendre pied sur le marché de la retraite collective. Pour GARANCE, c'est un nouveau métier, qui nous permettra de valoriser notre savoir-faire historique dans le domaine de l'épargne retraite. En 2020, nous définirons également une véritable stratégie digitale, ainsi qu'une organisation dédiée ; nous poursuivrons nos travaux sur l'expérience client, et nous développerons notre stratégie en matière d'investissement socialement responsable (ISR), un domaine dans lequel GARANCE entend être exemplaire.

**P. B.** — Cette année marque aussi une étape très importante dans le renouvellement de notre gouvernance, avec l'arrivée de Virginie Hauswald, qui a pris ses fonctions de directrice générale le 3 février 2020. Je me réjouis de son arrivée parmi nous : son expérience variée du secteur de l'assurance et du courtage, sa vision de la transformation digitale et son tempérament entrepreneurial constituent autant d'atouts pour notre mutuelle. ●

“LA PERFORMANCE EXCEPTIONNELLE DE GARANCE EN 2019 EST LE RÉSULTAT DE NOTRE CAPACITÉ À SAVOIR NOUS METTRE EN MOUVEMENT ET À MOBILISER NOS SALARIÉS AUTOUR DE GRANDS PROJETS.”

# “GARANCE, unie et armée pour relever les défis de demain!”



Virginie Hauswald assure la direction générale de GARANCE depuis le 3 février 2020.

## Qu'est-ce qui vous a donné envie de rejoindre GARANCE ?

Son équipe, son projet qui a du sens et ses valeurs chères à la fille d'entrepreneurs que je suis.

Lors de mes premières rencontres avec les dirigeants, j'ai ressenti une volonté très forte, sincère et authentique de développement partagée par 200 collaborateurs qui sont autant d'entrepreneurs. L'année 2019 l'a démontré, l'entreprise a une vraie capacité collective à innover et à avancer ensemble, au service de ses clients tout en se souciant du bien-être de ses salariés.

## Quels sont vos objectifs pour 2020 ?

En 2020, et pour les années à venir, notre cap est clair : affirmer dès à présent **notre raison d'être, celle d'être le partenaire de l'économie de proximité. Engagé. Solidaire. Responsable.** Pour cela, nous maintiendrons l'élan exceptionnel que nous avons su nous donner dès la période de confinement, et le mettrons au service de **notre ambition : révéler notre performance collective pour offrir la meilleure expérience d'épargne et d'accompagnement responsables pour les indépendants, les salariés et les particuliers.** La première étape est évidemment de sécuriser notre positionnement. Nous avons tous les atouts pour réussir, au premier rang desquels, une relation unique de confiance avec nos assurés. Le magazine *60 millions de consommateurs* a d'ailleurs salué notre performance, puisque nous offrons le produit en fonds euros le plus rentable<sup>(1)</sup>. Servir authentiquement

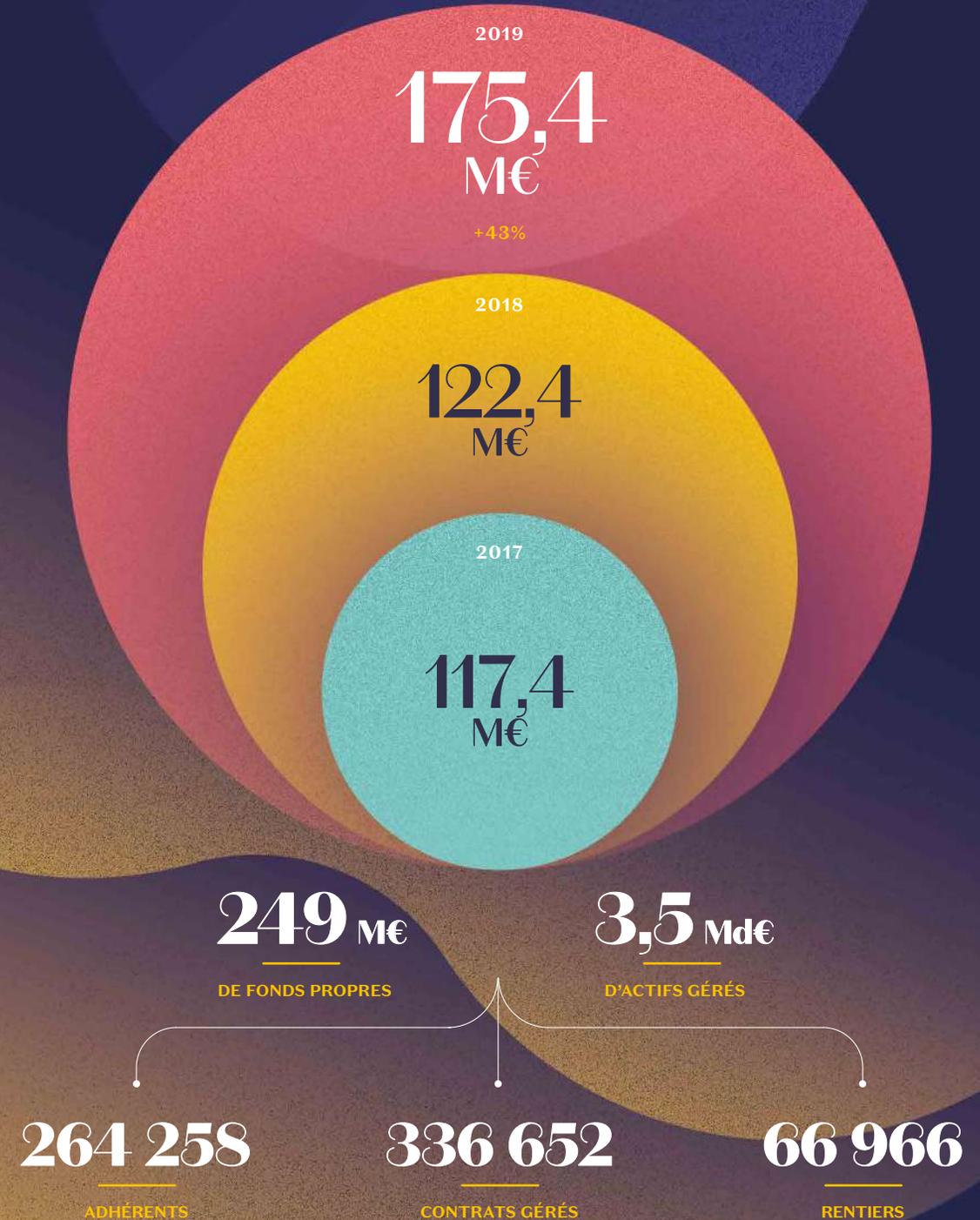
nos clients, eux qui ont à cœur les valeurs d'effort, de persévérance et de travail bien fait, fera notre succès et notre pérennité ; notre histoire en témoigne. Forts de cette relation de confiance, nous enrichirons notre offre pour lui donner une orientation résolument concrète, et nous ouvrirons les canaux d'interaction qui font sens pour nos clients.

## Comment atteindrons-nous ce cap ?

Notre atout inégalable, c'est que nous sommes nos clients. C'est ce qui fait que le génie de notre collectif se confond avec le service à nos entreprises, indépendants et particuliers. Nous bénéficions déjà des projets menés avec succès ces dernières années. Parce que notre collectif est riche de ses talents et de sa solidarité, et nos instances pleinement engagées à nos côtés, nous pouvons nous réinventer, nous et nos manières de travailler, de servir, d'innover. 2020 sera une année de transformation sereine et assumée, par une meilleure interlocution digitale, par la singularisation de l'expérience client, par le développement de nouveaux produits et services... **Acteur engagé**, à l'image du bon sens de gestion qui habite les acteurs que nous servons, GARANCE dispose d'une solidité financière qui lui permet de faire face à cette crise et d'accompagner nos clients. La gestion financière avisée menée jusqu'aujourd'hui est gage de la confiance de nos partenaires, et marque de crédibilité sur le marché. **Unie et agile, GARANCE sera encore une fois au rendez-vous donné par ses clients et le marché !**

1. 60 millions de consommateurs - N° 558 - Avril 2020.

## PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



# Nos valeurs

L'année 2019 a été l'occasion pour GARANCE de définir les valeurs qui la différencient des autres acteurs du marché. Une démarche collaborative initiée dans le cadre de sa stratégie.

Le plan stratégique a révélé la nécessité pour GARANCE de définir et formaliser ses « valeurs » : autrement dit, l'ADN de l'entreprise et les principes sur lesquels elle se base pour évoluer dans son secteur, prendre ses décisions stratégiques mais aussi guider l'action de ses collaborateurs et structurer l'expérience avec ses clients. « Nous n'avons pas attendu de définir les valeurs pour en avoir, précise Anne-Laure Tapponier, directrice des ressources humaines. Mais nous ressentions le besoin de les formaliser et de les exprimer à haute voix de façon commune. »

Pour mener à bien cet exercice inédit dans l'histoire de la mutuelle, un travail exploratoire a été mené par Anne-Laure Tapponier et Marguerite Khelil, directrice de l'audit interne en charge de la démarche EFQM®. Après un benchmark des valeurs d'un large panel d'entreprises composé de mutuelles, d'assureurs, de banques et de fournisseurs, une dizaine de valeurs ont été retenues. Puis celles-ci ont été soumises au comité de direction, qui a voté pour retenir celles caractérisant le mieux GARANCE. « Il n'y a pas eu de ballottage ni d'hésitation, poursuit Anne-Laure Tapponier. Quatre valeurs sont arrivées en tête loin devant les autres – l'engagement, l'indépendance, la confiance et la transparence – et ont été proposées aux membres du Conseil d'administration qui leur a donné corps (voir ci-contre). » L'entreprise a également associé l'ensemble de ses collaborateurs au travers d'une démarche collaborative innovante (voir pages 12-13). La prochaine étape de cette démarche sera la rédaction d'ici à la fin d'année 2020 de la charte des valeurs de GARANCE, qui constituera la synthèse des contributions du comité de direction, des administrateurs et des salariés. ●

## Les valeurs de GARANCE vues par les élus du Conseil d'administration

### L'engagement

- Un contrat moral dans le temps et le respect d'un cadre réglementaire et mutualiste
- Une offre de produits et services à la qualité reconnue
- Une éthique sociale et environnementale



### L'indépendance

- La liberté de ses choix : une stratégie orientée développement et acquisition
- Une gouvernance qui nous ressemble
- L'absence d'actionnaires : GARANCE est à ses clients
- Avoir le bon produit au bon moment par la recherche permanente pour répondre aux besoins de ses clients
- La solidité financière

### La transparence

- L'accès libre, simple, clair à l'information
- L'absence de frais cachés
- Une activité exercée au service exclusif de nos adhérents
- Une communication financière détaillée et régulière

### La confiance

- Le respect mutuel entre les différents acteurs avec des relations personnalisées et de proximité
- Des informations délivrées aux élus et aux adhérents fiables et claires, le respect du devoir de conseil
- La pérennité et des placements sûrs et sécurisés



# Des valeurs qui se partagent



Dans toute entreprise, les valeurs n'ont de sens que si ses collaborateurs les font vivre au quotidien et les véhiculent auprès des clients et de toutes les parties prenantes. Dans cet objectif, GARANCE a sollicité leur participation... et leur fibre artistique.

**G**ARANCE a mis à contribution ses salariés pour qu'ils s'approprient les valeurs de l'entreprise. Quelques jours après les membres du Conseil d'administration, les salariés du siège, les référents bien-être « terrain » et les inspecteurs de région ont également été invités à illustrer par petits groupes ce que leur inspirait chaque valeur, lors de la Journée Bien-Être du 17 octobre 2019. Non pas par des mots mais avec des feutres et des pinceaux. Le résultat ? Un ensemble de six panneaux vivants et colorés dans le style pop'art. Ceux-ci seront assemblés pour former une fresque murale qui sera affichée à l'accueil du siège de l'entreprise courant 2020. Les collaborateurs du terrain ont, de leur côté, réalisé des planches de bande dessinée lors de la convention commerciale annuelle organisée le 21 janvier 2020 au lendemain du GARANCE Day 2020. ●

Dans le respect du style Keith Haring ou pop'art et des couleurs officielles de GARANCE, les salariés ont exprimé leurs talents artistiques au service de l'intelligence collective.



## Une charte des valeurs pour l'interne... et l'externe

D'ici à la mi-2020, GARANCE publiera sa charte des valeurs. Cet outil, qui permettra aux collaborateurs de s'approprier les valeurs de l'entreprise, a aussi une vocation externe. Elle sera ainsi diffusée aux parties prenantes (partenaires, fournisseurs...) de la mutuelle pour créer une communauté partageant les mêmes principes.

## Question à...



**Marguerite Khelil**, directrice de l'audit interne en charge de la démarche EFQM®

### Comment les administrateurs de la mutuelle ont-ils été associés à la définition des valeurs de GARANCE ?

Lors du séminaire des élus d'octobre 2019 – auquel participaient les administrateurs titulaires et suppléants – nous avons constitué quatre groupes de travail composés d'élus aux parcours et profils variés et de deux membres du comité de direction. Leur challenge : définir concrètement et de façon synthétique ce que représente chaque valeur de GARANCE en leur qualité d'adhérents et de représentants de notre mutuelle, mais aussi au titre d'entrepreneurs individuels. Ils se sont tous sentis concernés par ce défi et se sont montrés particulièrement impliqués. ●

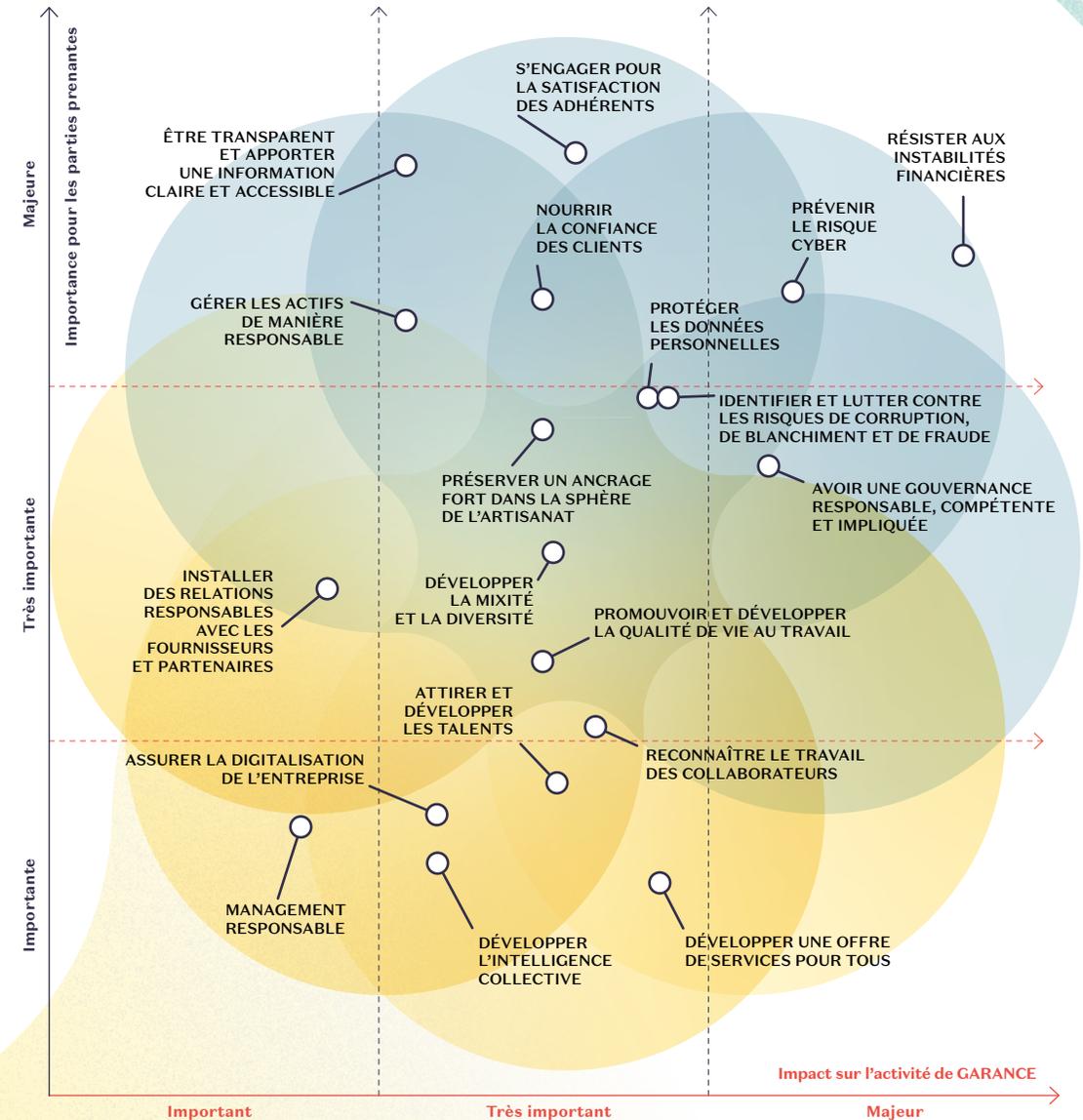
# Prioriser nos enjeux

Pour assurer sa mission et développer de la valeur pour tous, GARANCE s'appuie sur l'écoute de ses parties prenantes et développent des axes stratégiques qui répondent à leurs besoins et attentes.

L'analyse de la matérialité est devenue aujourd'hui un élément clé d'une stratégie RSE. Elle permet d'identifier les enjeux majeurs de responsabilité sociétale d'une entreprise en tenant compte des attentes et des besoins des parties prenantes de celle-ci. Elle offre une vision plus exhaustive des risques et des opportunités qu'offrent les enjeux sociétaux. Elle constitue un véritable outil pour établir la feuille de route et décider des actions, de l'allocation des ressources, des budgets, etc. C'est également un très bon outil de dialogue avec les parties prenantes qui procure une connaissance et une reconnaissance mutuelles, une meilleure compréhension des intérêts de chacun et la coconstruction d'une relation durable et gagnant-gagnant.

Ci-contre, la matrice de matérialité a été réalisée avec un comité interne ayant une connaissance fine des attentes des parties prenantes de l'entreprise.

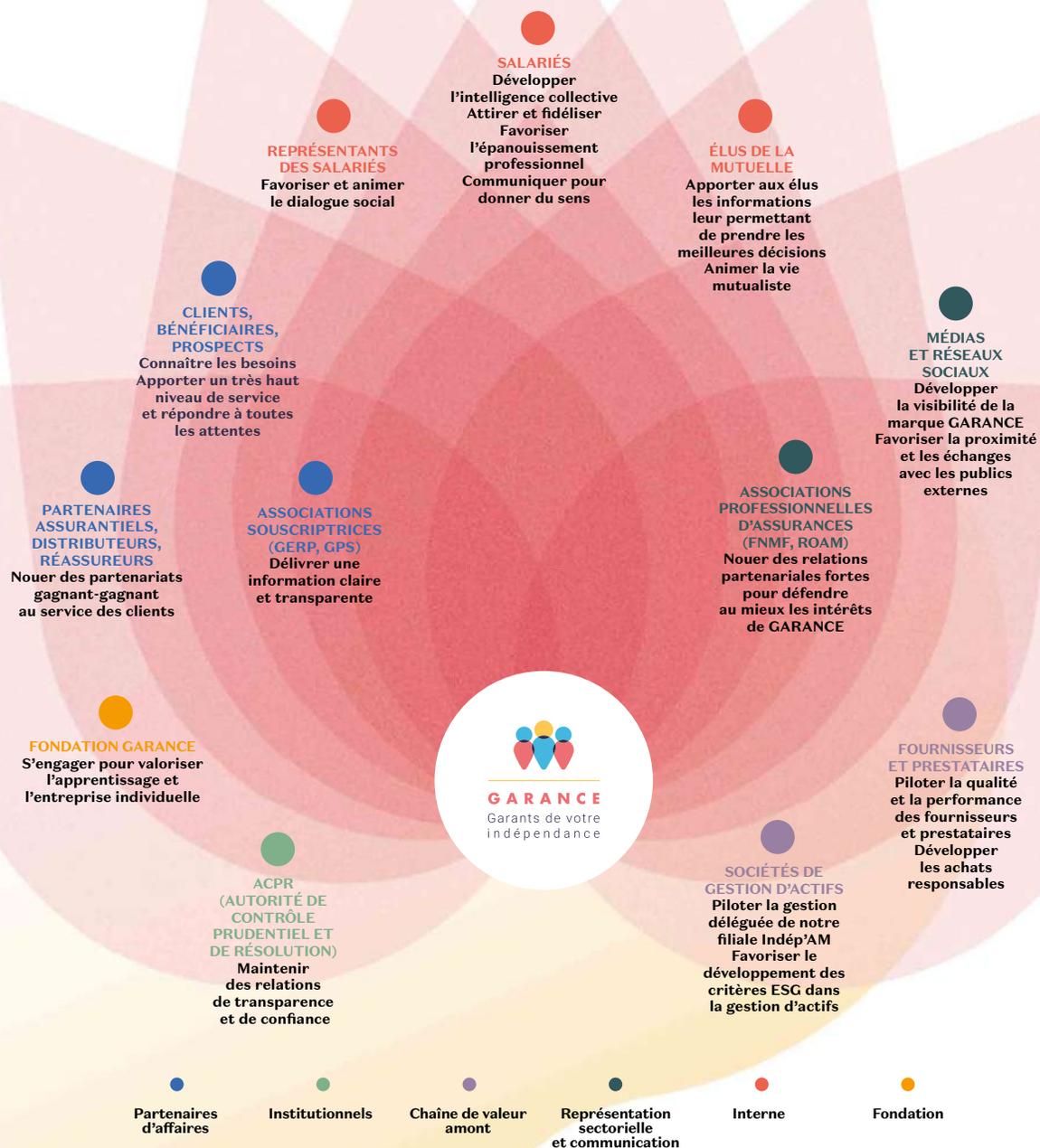
## MATRICE DE MATÉRIALITÉ



Matrice de matérialité mise à jour par le comité de direction en 2019. Les enjeux « Être transparent et apporter une information claire et accessible » et « Management responsable » ont été rehaussés tant au niveau des attentes des parties prenantes que du point de vue de leur importance pour les activités de GARANCE. Ce sont des principes économiques et sociétaux qui deviennent de plus en plus présents.

## Notre modèle

### PARTIES PRENANTES



## Notre modèle

### Dialogue avec les parties prenantes



**Alain Charles,**  
dirigeant du cabinet de conseil en gestion de patrimoine et de courtage d'assurances Charles Patrimoine Assurances (Marseille)

#### “ Pourquoi avez-vous engagé un partenariat avec GARANCE depuis 2017 ? ”

Je suis spécialiste de la retraite des dirigeants de PME. À ce titre, je souhaitais pouvoir disposer de toutes les architectures de contrats de retraite par capitalisation, que celle-ci soit financière, viagère ou en points. Cela, pour pouvoir proposer des solutions alternatives à toutes les typologies de clients, en fonction de leur profil et de leur appétence aux risques. Je me suis donc rapproché naturellement de GARANCE, qui est la référence des contrats en points, une forme de capitalisation adaptée aux clients souhaitant des rendements réguliers et sécurisés. J'entretiens avec GARANCE une relation de bonne qualité. C'est historiquement la mutuelle des artisans et c'est aussi une entreprise où il fait bon vivre. D'où une sorte de simplicité et de convivialité qui se traduit aussi dans les rapports avec mes interlocuteurs, à la fois agréables et professionnels. Ses équipes sont à l'écoute. J'ai été, par exemple, invité à des séminaires où j'ai pu proposer des pistes d'amélioration ou des produits complémentaires qui répondraient aux besoins de mes clients, comme un contrat mixant système en points et capitalisation financière. ●

#### “ Regard sur la démarche d'investissement responsable de GARANCE ”

GARANCE a compris très tôt qu'il n'était plus possible de prendre en compte seulement des objectifs de performance dans ses décisions d'investissement mais qu'il fallait aussi intégrer des critères éthiques et ESG<sup>(1)</sup>. Sa démarche me semble très pragmatique. GARANCE ne prétend pas être le meilleur acteur de l'ISR<sup>(2)</sup> ni réaliser des investissements 100 % ESG. Progressivement, elle étoffe sa stratégie en menant un vrai travail de réflexion indispensable au regard de la complexité du sujet. Sa politique d'investissement s'appuie sur une approche complète intégrant les risques liés aux enjeux climatiques et environnementaux des métiers et des produits dans lesquels elle investit. Par ailleurs, sa stratégie ISR est véritablement portée par son Conseil d'administration et sa direction, ce qui lui donne un élan essentiel. Enfin, c'est une démarche globale, cohérente avec sa politique de responsabilité sociale d'entreprise et ses valeurs, qui répond aux attentes des investisseurs particuliers. ●

(1) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

(2) Investissement socialement responsable.



**Isabelle Guénard-Malaussène,**  
Présidente fondatrice du cabinet de conseil Finance Impact et partenaire de GARANCE

# Notre vision de l'avenir



De la volonté qui l'a fait naître il y a de cela trente-quatre ans, celle de garantir l'indépendance financière des artisans, GARANCE s'est forgée une identité singulière et une ambition affirmée : mettre l'excellence qu'elle a su démontrer au service des indépendants, entreprises et particuliers pour incarner **le partenaire de l'économie de proximité. Engagé. Solidaire. Responsable.**



**E**n ce moment crucial, malgré la gravité du contexte, GARANCE maintient le cap, porte loin son regard et haut ses ambitions. Parce qu'elle a su être rapidement aux côtés de ses clients, parce que ses équipes ont montré qu'elles répondaient présentes au cœur même de la crise épidémique, GARANCE saura tenir la distance avec la même détermination qui fonde son attachement à ses valeurs : engagement, confiance, transparence, indépendance.

**Il n'y aura de réussite collective et de progrès que dans la continuité et l'audace.** Par des décennies d'efforts, GARANCE a prouvé qu'elle pouvait ne plus se contenter de s'aligner sur des offres conçues par la concurrence. Nous dépasserons les standards, avons la volonté de définir les nouvelles normes. Parce que depuis sa création la force de GARANCE n'est pas de parler à ses clients, mais d'être ses clients, ses méthodes et son organisation s'inspireront du quotidien de ceux qu'elle sert : responsabilité, dialogue, vision « projet de vie », polyvalence et excellence sont les principes que mettent chaque jour en pratique ses clients.

Aujourd'hui, pour faire se concrétiser sa raison d'être en même temps que les projets de ses clients, GARANCE se donne pour ambition de révéler sa performance collective pour offrir la meilleure expérience d'épargne et d'accompagnement responsable pour les indépendants, les salariés et les particuliers.

Par cette promesse faite à elle-même, c'est tout l'écosystème de GARANCE (salariés, élus, partenaires, clients et fournisseurs) qui s'engage dans un projet porteur de valeur et porteur de sens : sur les fondations de notre expérience, et sur l'architecture qui a structuré notre développement depuis trente-quatre ans, bâtir la GARANCE de demain.

**Demain, la signature de GARANCE sera son expérience client « zéro défaut »**, qui ne sera plus conçue comme le décor d'une transaction définie, mais comme la conduite d'un projet dans le temps. Le pilier de GARANCE sera son collectif, envers lequel elle sera aussi ambitieuse que pour ses clients pour en révéler toute la performance, la solidarité, l'engagement et l'attractivité.

La force de GARANCE résidera dans ses performances commerciales, celles du réseau physique mais aussi celles des partenaires et courtiers, pour soutenir notre développement et relayer nos nouvelles offres.

**La solidité de GARANCE** sera indissociable de son portefeuille, pérennisé par un pilotage fin et enrichi de nouveaux secteurs d'activité. Dès 2021, nous pénétrerons le marché du collectif avec une offre retraite inédite. L'héritage de GARANCE sera d'avoir réinventé son métier, entre le maintien d'un niveau élevé de performance financière et de qualité, et la conception de nouvelles solutions à haute valeur ajoutée différenciantes des offres banalisées du marché. Un fil directeur nous guidera : maximiser la valeur du *continuum* épargne-assurance-services, et devenir une référence de l'épargne responsable au long cours, fondée sur de grands projets de vie et soutenue par une politique ambitieuse d'investissement socialement responsable.

Nous aurons atteint notre objectif lorsqu'en demandant « Où est-ce que je signe ? », nos clients ne regarderont plus le bas de la page, mais l'horizon des projets que nous nous apprêtons à bâtir ensemble. Aujourd'hui, c'est à nous d'engager le chantier de notre avenir. **2020 est la première pierre de la GARANCE de demain. ●**

***GARANCE se donne pour ambition de révéler sa performance collective pour offrir la meilleure expérience d'épargne et d'accompagnement responsable.***

# Création de valeur

Au-delà de la performance économique, GARANCE cherche à créer et partager durablement de la valeur une contribution

économique, GARANCE cherche à créer avec ses parties prenantes et apporte à la société.

## Ressources mobilisées

### CAPITAL FINANCIER

Des engagements de long terme

249 M€ de fonds propres

3,5 Md€ de placements en valeur de marché

### CAPITAL HUMAIN

Des talents engagés et enthousiastes à l'écoute du client

5 369 heures de formation dispensées aux collaborateurs en 2019

52 % de femmes dans l'effectif

### CAPITAL CLIENTS

Notre mutuelle est dirigée par nos clients pour nos clients

264 258 clients

336 652 contrats

210 élus représentant nos clients

100 partenaires économiques au service des clients (courtiers et organisations professionnelles)

### CAPITAL SOCIÉTAL

Un engagement fort pour les métiers de l'artisanat et la responsabilité sociétale

90 000 € par an de dotation à la Fondation GARANCE.

Adhésion à Global compact, label Lucie, charte de la diversité.

### ENGAGEMENTS ESG

Signature des PRI

120 M€ dans de l'immobilier certifié

120 M€ dans des fonds d'énergies renouvelables

50 M€ dans un fonds bas carbone labellisé ISR

10 M€ pour la protection des ressources naturelles

Investissement en actions et critères ESG

Limitation des investissements dans le charbon

Faire de l'expérience client un avantage concurrentiel

Transformer le collectif en atout n°1 de l'entreprise

Améliorer l'efficacité commerciale et la rentabilité du développement

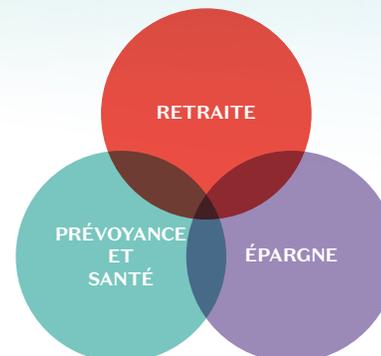
Préparer l'avenir : rajeunir et diversifier le portefeuille

Protéger la performance financière actuelle et préparer la proposition de valeur de demain

## Mission

Assureur mutualiste et partenaire de l'économie de proximité.  
Engagé. Solidaire. Responsable.

## Nos produits et services



## Partage de la valeur créée

### CAPITAL FINANCIER

De solides fondations financières garantissant nos engagements

Ratio de solvabilité (avec correction de volatilité) de 229 %

3,87 % de taux de rendement brut des actifs

### CAPITAL HUMAIN

Bien-être pour des salariés heureux, investis et engagés

88 % des salariés déclarent que GARANCE est une entreprise où il fait bon travailler

98 % des salariés ont bénéficié de formation dans l'année

### CAPITAL CLIENTS

Une gamme complète et personnalisée de solutions en assurance de personnes

66 966 rentiers

65,8 M€ de rentes versés

3 % de taux de rendement de GARANCE Épargne

2,75 % de revalorisation nette des points de retraite actuellement commercialisés

6 labels d'Excellence des Dossiers de l'Épargne et

5 Oscars de l'Assurance-vie obtenus pour ses offres en 2019

### CAPITAL SOCIÉTAL

Soutien à l'apprentissage et à l'économie de proximité

61 bourses d'Excellence remises à des apprentis par la Fondation GARANCE

21 projets d'intérêt général soutenus

### ENGAGEMENTS ESG

Lutte contre le réchauffement climatique et protection des ressources naturelles

85 % des engagements ESG mis en œuvre (pour un déploiement jusqu'en 2021)

# Notre organigramme fonctionnel

au 1<sup>er</sup> avril 2020



Assemblée générale (AG)

Conseil d'administration (CA)

**Président du Conseil d'administration**  
(dirigeant effectif)  
**Serge CROUIN**

**Conseiller du Président**  
Fondation GARANCE  
**Philippe BOLLECKER**

**Directrice générale**  
(dirigeante opérationnelle et effective)  
**Virginie HAUSWALD**

**Directeur délégué**  
de la stratégie et des opérations  
**Xavier COURATIER**

**Fonction vérification de la conformité<sup>(1)</sup>**  
Gouvernance et vie institutionnelle

Fanny LE GUILLOU

- Assistantat de direction

**Fonction actuarielle<sup>(1)</sup>**

- Actuariat, gestion des engagements
- Gestion actif-passif, pilotage de la gestion financière déléguée
- Centre de gestion des comptes, pôle médical
- Pôle réclamations et appels téléphoniques entrants
- Pilotage du système d'information, études et projets, infrastructures, réseaux, qualité des données

**Directeur du pilotage de la performance**  
**Laurent ARLABOSSE**

- Comptabilité et budget
- Contrôle de gestion
- Études comptables, techniques
- Reporting ACPR (états quantitatifs et rapports narratifs)
- Achats

**Directeur des affaires juridiques**  
**Nordine BENHATTA**

- Affaires juridiques
- Traitement des contrats en déshérence

**Directeur marketing, transformation digitale et communication externe**  
**Charles BESNARD**

- Pilotage et mise en œuvre des stratégies : Data et digital, Marketing marché et produit, Communication Corporate et client
- Conception et accompagnement de la transformation digitale et de l'Open Innovation
- Mise en place, animation et mesure de l'expérience clients

**Directeur des risques et de la RSE**  
**Florent COMBES**

**Fonction gestion des risques<sup>(1)</sup>**

Florent COMBES

- DPO<sup>(2)</sup> et RSSI<sup>(3)</sup>
- Investissement socialement responsable (ISR)
- Pilotage de la démarche RSE
- Continuité d'activité

**Responsable du contrôle interne**

Nathalie JEAN-AUGUSTIN

- Correspondant - déclarant TRACFIN

**Directrice de l'audit interne**  
**Marguerite KHELIL**

**Fonction audit interne<sup>(1)</sup>**

- Pilotage de l'audit interne
- Animation de la démarche qualité EFQM® (European foundation for quality management)

**Directeur du développement**  
**Yves LAMONOCA**

- Pôle parcours et satisfaction client (CRM, conseil et vente en ligne)
- Réseau des conseillers de terrain
- Pôle animation des relations externes (courtage, partenaires)

**Directrice des ressources humaines et innovations sociales**  
**Anne-Laure TAPPONIER**

- Recrutement et développement RH
- Formation
- Développement du dialogue social
- Paie et gestion du personnel
- Communication interne, marque employeur

## Comités du Conseil d'administration

Comité des placements et de la gestion actif-passif

Comité d'audit

Comité des rémunérations

Comité de recrutement

Comité communication et marque

(1) Fonction clé.  
(2) DPO : délégué à la protection des données.  
(3) RSSI : responsable de la sécurité des systèmes d'information.

# Composition du Conseil d'administration

au 5 mars 2020



**Le Conseil d'administration de GARANCE** détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application en exerçant l'ensemble des attributions qui lui sont dévolues, en application, notamment, de l'article L. 114-17 du code de la mutualité et des articles 33 et suivants des statuts de GARANCE. Composé de 28 membres élus parmi les délégués titulaires, il représente l'ensemble des adhérents et défend les intérêts de ces derniers dans la stratégie et le fonctionnement quotidien de l'entreprise. Lors de l'Assemblée générale du 27 juin 2019, le Conseil a été en partie renouvelé et a reconduit Serge Crouin à la présidence à 90 % des voix pour un nouveau mandat de six ans.

## Président du Conseil d'administration

**Serge CROUIN**  
(garagiste, Basse-Normandie – Haute-Normandie)

## Vice-Présidente

**Marie TEYSSOU**  
(tapissière, décoratrice, Centre)

## Trésorier

**Christian CASSAGNÈRES**  
(retraité électricien, Corse – Languedoc-Roussillon – PACA)

## Secrétaire

**Virginia GONNET**  
(responsable administrative, section salariés)

## Les autres membres titulaires

**Fabrice CLIMENCE**  
(gérant, Île-de-France – Drom-Com – étrangers)

**Mathieu COLSON**  
(électricien, Auvergne-Limousin-Poitou-Charentes)

**Laurent FIÈVRE**  
(gérant, Bretagne – Pays de la Loire)

**Sandrine FEBVAY**  
(dirigeante, autres professions indépendantes)

**Sylvain GUESNE**  
(menuisier, Rhône-Alpes)

**Benoît JEAN-LOUIS**  
(peintre, Aquitaine – Midi-Pyrénées)

**Maria-Manuela MORGADINHO**  
(peintre, Bourgogne-Franche-Comté)

**Denis SONRIER**  
(chef d'entreprise, Alsace-Lorraine)

**Amélie WULLENS**  
(sellière, Champagne-Ardenne)

**David ZECCHINEL**  
(gérant, Nord-Pas-de-Calais – Picardie)

## Les membres suppléants

**Muriel BESSON**  
(secrétaire comptable, Rhône-Alpes)

**Christophe BRAYER**  
(chef d'entreprise, Bourgogne-Franche-Comté)

**Daniel CAVELLIER**  
(charcutier traiteur, Basse-Normandie – Haute-Normandie)

**Jean-Marc DAVANT**  
(coiffeur et animateur, Île-de-France – Drom-Com – étrangers)

**Jean DEPRez**  
(retraité, Nord-Pas-de-Calais – Picardie)

**Chantal GARCIN**  
(coiffeuse, Corse – Languedoc-Roussillon – PACA)

**François GÉRARD**  
(expert-comptable, salariés)

**Christine JUND**  
(commerçante, autres professions indépendantes)

**Brigitte MARAIS**  
(coiffeuse, Auvergne-Limousin-Poitou-Charentes)

**Noël MARCHEL**  
(peintre, Bretagne – Pays de la Loire)

**Thierry PETIT**  
(électricien, Aquitaine – Midi-Pyrénées)

**Philippe ROLLOT**  
(ébéniste, Champagne-Ardenne)

**Patrice THIERSET**  
(retraité, Alsace-Lorraine)

**Annick VERZELLESI**  
(gérante, société de peinture/plâtrerie, Centre)

# Le système de gouvernance de GARANCE



**Le système de gouvernance politique et opérationnelle de GARANCE** place les intérêts de ses adhérents au cœur des décisions et du fonctionnement de la mutuelle.

Il repose sur les acteurs clés que sont l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et ses deux comités statutaires, les deux dirigeants effectifs (le Président du Conseil d'administration et le Directeur général, dirigeant opérationnel), ainsi que les quatre fonctions clés fixées par la réglementation.

Il s'appuie également sur les 22 politiques écrites du Conseil d'administration.

## Un Conseil qui se féminise et rajeunit

Le pourcentage de femmes dans les instances est désormais plus représentatif : elles sont 35 % au sein du Conseil d'administration (contre 20 % en 2013). Parallèlement, l'âge moyen a baissé pour assurer une meilleure représentativité des clients : il s'élève à 52 ans pour les nouveaux membres du Conseil et à 54 ans pour l'ensemble de ses membres.

## 210 délégués représentant les adhérents

L'Assemblée générale du 27 juin 2019 a vu la moitié des délégués renouvelés. Ils sont désormais 210 délégués titulaires et suppléants répartis en 14 sections de vote : 12 sections régionales, une dédiée aux salariés et une aux autres professionnels indépendants. Élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans, les délégués sont les relais de proximité des adhérents pour porter leur voix et leurs intérêts.

## DES POLITIQUES ÉCRITES AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE GARANCE

- Politique de Gestion des risques et les 6 sous-politiques associées
- Politique de Gestion du capital
- Politique de Valorisation des actifs et passifs
- Politique ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*\*)
- Politique de Communication et d'Information au superviseur et au public
- Politique de Contrôle interne
- Politique de Vérification de la conformité
- Politique de Sous-traitance
- Politique d'Audit interne
- Politique de Compétence et Honorabilité
- Politique de Rémunération
- Politique de Qualité des données
- Politique de Continuité d'activité
- Politique de Sécurité du système d'information
- Politique de Protection des données personnelles
- Politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises)

\* Évaluation interne des risques et de la solvabilité.

# L'Assemblée générale

Regroupe à ce jour 210 délégués qui représentent les adhérents de GARANCE sur l'ensemble du territoire.

**L'Assemblée générale de la mutuelle** se réunit au moins une fois par an. Elle est appelée à se prononcer sur les sujets suivants :

- les modifications des statuts ;
- les activités exercées ;
- l'existence et le montant des droits d'adhésion ;
- le rapport de gestion et les comptes de la mutuelle ;
- le transfert de tout ou partie du portefeuille de garanties ;
- toute autre question relevant de sa compétence en application de dispositions législatives ou réglementaires.

Elle s'est tenue le 27 juin 2019 à Paris. L'ordre du jour comprenait 13 projets de résolution concernant pour l'essentiel des modifications statutaires liées à la gouvernance. L'Assemblée générale a souligné la bonne santé économique de la mutuelle et ses perspectives de développement dans le cadre des orientations stratégiques 2017-2022 adoptées par le Conseil d'administration.

## Dispositif de formation des administrateurs

Compte tenu de l'accroissement du niveau des exigences réglementaires, le dispositif de formation a été revu afin d'aboutir à une offre composée d'un socle commun, sur deux niveaux, ainsi que de modules d'approfondissement pour les membres des comités des placements et de la gestion actif-passif (CPGAP) et d'audit. Le Président et la Vice-Présidente du Conseil d'administration bénéficient de formations à la carte tout au long de la durée de leur mandat.



**Virginia Gonnet,**  
administratrice (section mutualiste salariés)  
et secrétaire du Conseil d'administration de GARANCE

**“Faire remonter la parole des adhérents.”**

*Étant secrétaire générale de l'Union nationale des entreprises de coiffure de Saône-et-Loire, j'ai été amenée à travailler avec GARANCE dans le cadre d'un partenariat. L'un des produits répondant parfaitement à mes besoins, je suis rapidement devenue adhérente. Au fil du temps, j'ai aussi découvert ses valeurs d'engagement et de proximité dans lesquelles je me retrouvais et j'ai décidé de m'impliquer dans la vie de la mutuelle.*

*J'ai été élue déléguée de mon département et administratrice suppléante du collège salariés en 2016. L'année suivante, mon titulaire s'est retiré et j'ai accepté de devenir administratrice titulaire au Conseil d'administration, ce que je ne regrette pas. Participer à toutes les décisions importantes de GARANCE est une expérience passionnante qui élargit le champ de mes connaissances grâce aux formations régulières dispensées aux élus (réglementation, analyse financière, système de gouvernance, produits, stratégie de l'entreprise...). En tant qu'administratrice, je n'hésite pas à faire remonter la voix des adhérents et d'être le trait d'union entre ces derniers et la mutuelle, et c'est ce qui me plaît. J'aime le terrain et les rencontres. Et je suis d'autant plus comblée que le Conseil m'a confié en 2019 l'animation du développement mutualiste, une mission qui passe par la conduite de plusieurs réunions régionales aux côtés du Président, du Directeur général, du directeur délégué de la stratégie et des opérations, du directeur du développement, des inspecteurs et ingénieurs commerciaux avec les adhérents, les délégués, les partenaires ou les courtiers. ●*

# Les comités du Conseil d'administration

**Cinq comités sont issus du Conseil d'administration** dont **deux comités statutaires**, dont les attributions sont respectivement reprises aux articles 50 et 51 des statuts de la mutuelle, sont élus tous les trois ans :

- **le comité des placements et de la gestion actif-passif (CPGAP) ;**
- **le comité d'audit.**

**Le CPGAP** a pour objet d'analyser la situation des actifs de GARANCE et les orientations prises en matière de placements et de gestion actif-passif.

**Membres :** Serge Crouin, Christian Cassagnères, Jean-Marc Davant, Sylvain Guesne, Philippe Rollot, Marie Teyssou et David Zecchinell.  
**Personne qualifiée, en application de l'article 50 des statuts de GARANCE :** Michel Permay (cabinet Fixage).  
Le Directeur général et le directeur des risques, responsable de la fonction clé gestion des risques, de GARANCE participent aux réunions du CPGAP avec voix consultative.  
Le CPGAP s'est réuni à cinq reprises, les 6 mars, 21 mai, 24 septembre, 20 novembre et 3 décembre 2019.

**Le comité d'audit** a pour objet d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

**Membres titulaires :** Mathieu Colson, Sylvain Guesne et David Zecchinell.  
**Membre titulaire extérieur au Conseil d'administration, choisi en raison de sa compétence :** Michel Chausset.  
**Membres suppléants :** Muriel Besson, Sandrine Febvay et Philippe Rollot.

Le comité d'audit s'est réuni à six reprises, les 21 février, 21 mars, 9 mai, 12 septembre, 7 novembre et 3 décembre 2019.

**Le comité des rémunérations** est composé de Sandrine Febvay, Muriel Besson et Serge Crouin. Il s'est réuni une fois.

**Le comité de recrutement** est composé de Serge Crouin, Marie Teyssou, Christian Cassagnères, Virginia Gonnet, Mathieu Colson et Muriel Besson, avec voix consultative au Directeur général et à la directrice des ressources humaines. Il s'est réuni deux fois.

**Le comité communication** est composé de Fabrice Climence, Amélie Wullens, Marie Teyssou, Virginia Gonnet et Serge Crouin. Il s'est réuni quatre fois.

## Douze autres comités concourent à la gouvernance opérationnelle de GARANCE

1. Comité de direction
2. Comité des risques
3. Comité produits
4. Comité courtage
5. Comité qualité des données
6. Comité conformité et contrôle interne
7. Comité veille
8. Comité pilotage des processus (démarche EFQM®)
9. Comité RSE
10. Comité Solvabilité II
11. Comité achats
12. Club des managers



**Christian Cassagnères,**  
artisan retraité, trésorier  
du Conseil d'administration  
et membre du CPGAP

## Des décisions stratégiques pour la vie de GARANCE

*En tant qu'artisan électricien, j'ai adhéré à GARANCE dès sa création. J'ai été contacté pour savoir si je voulais être délégué. N'étant pas quelqu'un à rester dans mon coin sans bouger, j'ai accepté naturellement. Puis, la mutuelle m'a sollicité pour que je m'investisse davantage. Il y a huit ans, j'ai intégré le Conseil d'administration dont je suis le trésorier depuis 2019. Et je suis devenu parallèlement membre du comité des placements et de la gestion actif-passif (CPGAP). Celui-ci se réunit quatre à cinq fois par an pour analyser la situation des actifs et les orientations prises en matière de placements et de gestion actif-passif. Nous émettons chaque année un avis au Conseil d'administration sur le projet de politique de l'année suivante avec des révisions éventuelles. C'est une activité pointue qui exige une forte motivation. Mais dès la première réunion et grâce aux formations délivrées par la mutuelle, on comprend rapidement les problématiques mais aussi l'importance du comité. La vie même de GARANCE, donc sa capacité à servir ses adhérents, dépend des bonnes décisions prises en matière de placement et de qualité de sa trésorerie. Et c'est aux choix pris ces dernières années par le comité et le Conseil d'administration, que la mutuelle doit aujourd'hui sa place de premier ordre sur le marché national de l'assurance et de la prévoyance. ●*

# Données financières

CHIFFRE D'AFFAIRES (M€)  
(HORS TRANSFERTS INTERNES)



BILAN GLOBAL (M€)



MONTANT DES PROVISIONS  
TECHNIQUES BRUTES (M€)



FONDS PROPRES (M€)

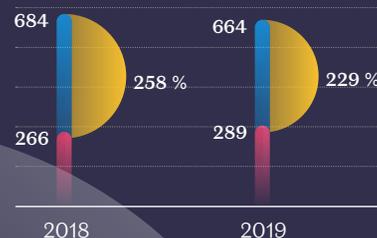


## CAPITAL DE SOLVABILITÉ

Au 31 décembre 2018, le ratio de solvabilité est de :

- 229 % avec correction de volatilité ;
- 221 % sans correction de volatilité.

TAUX DE COUVERTURE DU SCR (M€)



- Capital de solvabilité requis
- Fonds propres économiques
- Taux de couverture du SCR

## Données financières

# 175,4 M€

chiffre d'affaires  
2019

## Le portefeuille des placements

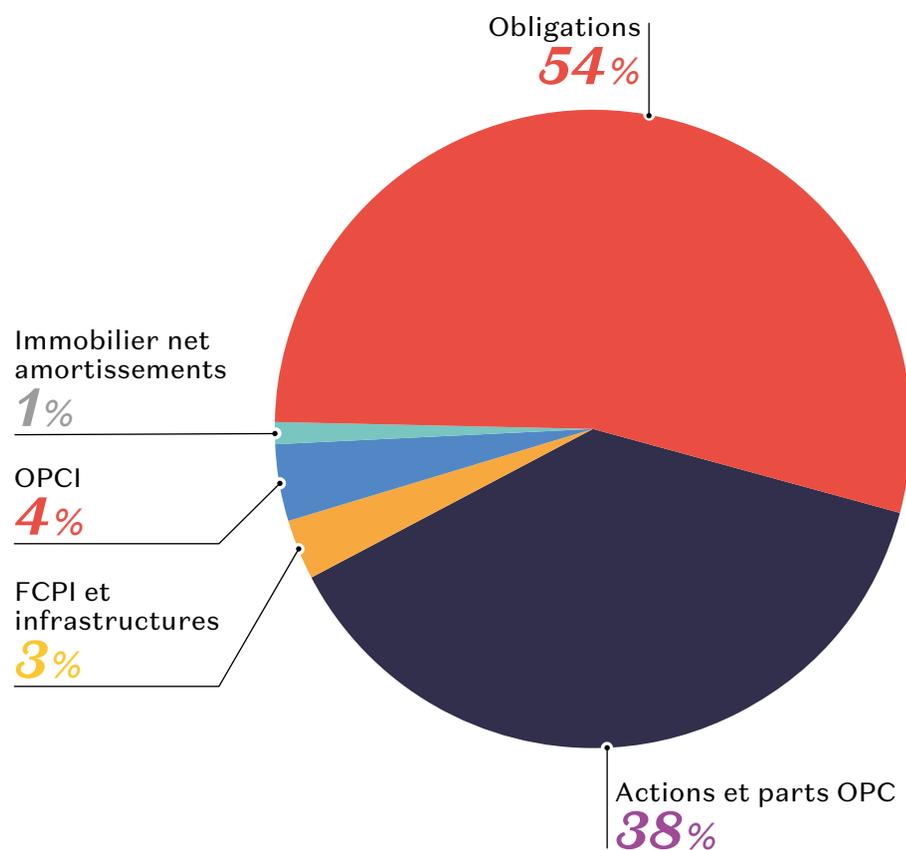
Les placements constituent la majeure partie de l'actif et viennent en représentation des engagements techniques figurant au passif. Les terrains et constructions sont représentés par deux immeubles dont l'un est destiné à l'exploitation (Châteaudun) et l'autre donné en location (Longchamp). La valeur globale de marché à la clôture pour les deux immeubles est de 26,95 millions d'euros.

Les deux immeubles présentent une situation de plus-value latente à la clôture de 8,63 millions d'euros. L'immeuble de Longchamp a fait l'objet d'une opération de cession en janvier 2020 pour un prix de vente de 3,15 millions d'euros. Les placements dans les entreprises liées comprennent uniquement la participation détenue par la mutuelle dans sa filiale Indép'AM.

S'agissant des autres placements, majeure partie du portefeuille, ils contiennent des obligations en direct, des placements dans des fonds (OPC) et des titres d'OPCI, FPCI et infrastructures (immobilier). Les engagements restant à verser sur les OPC, FPCI et les infrastructures s'élèvent à 82,86 millions d'euros au 31 décembre 2019 et figurent au passif du bilan dans la rubrique « Autres dettes ».

*“Avec un portefeuille se montant à 3,065 milliards d'euros à la clôture, les placements progressent de 4,2 % depuis l'exercice précédent.”*

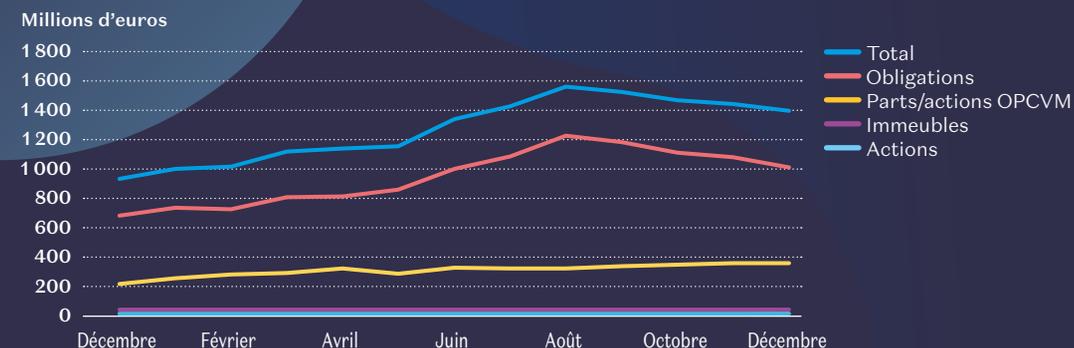
## Structure du portefeuille GARANCE soit au total 3,065 milliards d'euros



PORTEFEUILLE TOUS PRODUITS CONFONDUS PAR CLASSE D'ACTIFS  
(en milliers d'euros)

Produits	Prix achat	Valeur boursière	Coupons courus	Surcote	Décote	Amortissements et PDD	Total valeur nette comptable	Plus ou moins-value latente
Actions	500	2 327	0	0	0	0	500	1 827
Immobilier	119 318	126 559	0	0	0	6 387	112 932	13 628
Obligations	1 665 138	3 037 686	25 507	1 786	358 265	0	2 021 617	1 016 068
Parts/actions OPCVM	1 204 658	1 567 417	0	0	0	0	1 204 658	362 758
<b>TOTAL</b>	<b>2 989 614</b>	<b>4 733 989</b>	<b>25 507</b>	<b>1 786</b>	<b>358 265</b>	<b>6 387</b>	<b>3 339 707</b>	<b>1 394 281</b>

## Le niveau des plus et moins-values latentes du portefeuille s'est accru courant 2019 comme le montre le graphique ci-dessous :



Alors que le portefeuille présentait une situation globale de plus-values latentes à hauteur de + 908,17 millions d'euros à fin 2018, les marchés actions se sont fortement accrus (+ 26 %) au cours de l'année 2019.

Dans le même intervalle, les taux moyens des emprunts d'État ont fortement chuté de - 89 %, ce qui a fait augmenter les cours des obligations. Ces deux phénomènes de marché permettent à la mutuelle

d'afficher un niveau confortable de plus-values latentes de + 1,394 milliard d'euros à fin 2019 en hausse de 54 % par rapport à fin 2018.

### RENDEMENT DES PLACEMENTS

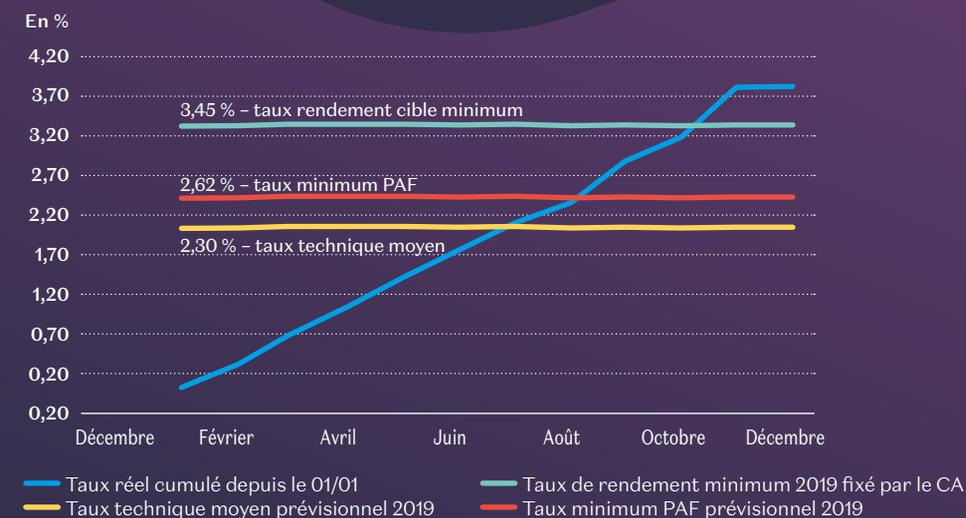
Il s'agit de vérifier si le seuil de 2,62 % représentant 125 % du taux technique moyen prévisionnel en 2019 (2,10 % taux PAF et 2,30 % d'engagements vis-à-vis des assurés) est couvert par les

rendements réalisés. Le rendement cible de l'année fixé par le Conseil d'administration est de 3,45 %.

Le rendement total de l'année de 3,87 % se situe au-dessus du seuil

de 2,62 %, ce qui évite la PAF et permet à la mutuelle de respecter son engagement vis-à-vis des assurés en 2019.

## Taux de rendement comptable cumulé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019



*Régine Audry et son mari Gérard, tous deux adhérents fidèles de GARANCE, sont emblématiques de très nombreux artisans français du secteur du bâtiment.*



**G**érard est tous les jours sur les chantiers. « C'est moi qui fais tout le boulot », sourit-il. Et Régine peut en dire autant puisque c'est elle qui s'occupe de « tout le reste : les devis, la facturation, la relation client, la comptabilité, la banque... » Depuis le départ à la retraite de Gérard il y a quatre ans, rien n'a changé ou presque. Il continue à exercer son activité de peinture, isolation, vitrerie et fait parfois appel à ses anciens salariés qui se sont, entre-temps, mis à leur compte pour de la sous-traitance. Et, retraite oblige, il n'est plus le chef d'entreprise de « l'Entreprise Audry », implantée depuis 40 ans à Subligny, près de Sancerre, dans le Cher.

C'est Régine, précédemment conjointe collaboratrice, qui l'a remplacé dans ce rôle qu'elle tiendra jusqu'à son propre départ à la retraite prévu dans deux ans. Une fonction qui est loin d'être la seule... Tout en assurant toute la gestion administrative et commerciale de l'entreprise, elle a également été secrétaire de direction d'une société de transport durant 24 années mais aussi une artisane engagée. « Nous nous sommes installés le 1<sup>er</sup> avril 1980 et le 2 avril, j'ai adhéré à la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) dont je suis toujours membre. J'ai aussi été Présidente de l'Union professionnelle de l'artisanat départementale du Cher (UPA devenue U2P) dont je fais encore partie du Bureau. Et, depuis 25 ans, je suis élue de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Cher dont je suis devenue entre-temps Présidente. Mon credo, c'est la défense de l'artisanat ! »



“  
*Mon credo, c'est la défense  
de l'artisanat.*

~~~~~  
**Régine Audry,**  
Cheffe d'entreprise dans le bâtiment  
et Présidente de la Chambre des métiers  
et de l'artisanat du Cher

## Assurément sereins

Fabrice Audebert, conseiller mutualiste chez GARANCE, se déplace régulièrement pour faire le point avec Régine sur sa situation ou pour répondre à ses questions.



Gérard se rend tous les jours sur les chantiers de l'entreprise. Il exerce son métier depuis 40 ans.



Depuis 30 ans, Régine et Gérard sont des adhérents satisfaits des produits GARANCE.

« Notre conseiller nous aide pour nos placements mais aussi en matière de fiscalité ou de succession. »

► Régine et Gérard Audry ont adhéré à la MNRA (devenue GARANCE en 2016) au moment de sa création pour s'assurer une retraite complémentaire. « Quelques années plus tard, nous sommes partis dans une autre compagnie, se souvient Régine. Mais nous sommes vite revenus. Nous n'étions pas satisfaits du produit concurrent et Fabrice Audebert, notre conseiller mutualiste, a su être très persuasif ».

Plus de 20 ans plus tard, ce dernier est toujours l'interlocuteur du couple. « Il est très disponible, reprend Régine. Dès que j'ai un besoin, je l'appelle ou je lui envoie un SMS. Il me répond dans la journée et nous nous fixons un rendez-vous à la maison ou à Bourges, où je me rends régulièrement. Il nous conseille dans nos placements mais aussi en matière de fiscalité ou de succession comme récemment à la suite du décès de ma belle-mère. Nous hésitons à acheter une maison pour la louer. Mais en attendant, nous allons transférer l'argent, actuellement

## Assurément sereins

« Les produits de GARANCE sont simples et performants. »



Régine assure toute la gestion administrative et commerciale de son entreprise.



Gérard utilise la laine de verre pour isoler les bâtiments.



Peinture, isolation, vitrerie... les travaux n'ont plus de secret pour Gérard.

sur l'assurance-vie d'un concurrent, sur le contrat GARANCE Épargne auquel j'ai souscrit. Le contrat de ma belle-mère a un rendement négatif sur trois ans, quand GARANCE Épargne propose de nouveau, cette année, un rendement net de + 3 %... Ce dernier est aussi très simple dans son fonctionnement. J'ai choisi de verser la même somme chaque mois mais je peux arrêter quand je veux. »

Quant à la retraite complémentaire souscrite il y a plus de 30 ans par Gérard dans le cadre du contrat ARIA, « tout fonctionne parfaitement, explique-t-il. Je la touche automatiquement chaque trimestre. Il n'y a jamais eu de problème ». Ce que confirme Régine qui gère les comptes du couple. « Nous sommes très satisfaits de GARANCE et de ses produits. La différence avec les autres assureurs, c'est qu'ils ont été créés, à l'origine, par et pour des artisans. Et malgré l'ouverture à tous de la mutuelle, GARANCE a conservé cet ADN artisanal... » ●

Retrouvez la rencontre en photos sur [garance-mutuelle.fr](http://garance-mutuelle.fr)



# GARANCE Épargne, un rendement remarqué

Le point commun à tous les produits de GARANCE ? L'intérêt du client passe avant tout, conformément à l'ADN mutualiste de l'entreprise. En témoignent ses tarifs très compétitifs et la performance de ses contrats à l'image du contrat d'assurance-vie multisupport GARANCE Épargne.



Lancé en novembre 2017 et ouvert à tous les publics, GARANCE Épargne a affiché, en 2019, un taux de rendement net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux de 3 %. Un résultat qui, dans le contexte actuel de taux d'intérêt historiquement bas où de nombreux assureurs annoncent une baisse significative de la rémunération servie à leurs clients (taux moyen estimé à 1,40 %), le classe parmi les meilleurs contrats du marché<sup>(1)</sup>.

## Une gestion d'actifs saine et durable

L'explication de cette performance réside dans l'une des forces de GARANCE : son histoire. La mutuelle, spécialisée dans l'épargne retraite depuis sa création, a pour vocation première de servir des rentes à ses adhérents à un horizon de très long terme. Cela lui permet de disposer d'actifs solides (dont un actif obligataire avec une durée de plus de 12 ans) au service d'une gestion saine et durable, assurée par sa filiale Indép'AM. Le contrat bénéficie ainsi d'une stratégie d'investissement sur l'actif général constitué depuis plus de 15 ans, évalué à 4,8 milliards d'euros, et comprenant 73 % d'actifs sécurisés (obligations essentiellement) et 27 % d'actifs risqués à plus fort potentiel de rendement. En outre, GARANCE diversifie ses actifs grâce à une stratégie de diversification dans l'immobilier ou les infrastructures qui l'expose moins que la concurrence à la baisse actuelle des taux.

# 3%

C'est le taux de rendement<sup>(2)</sup>  
en 2019 du fonds en euros  
de GARANCE Épargne

*“À l'inverse de la tendance observée sur le marché, nous continuons à promouvoir, sans incitation, le fonds en euros, qui reste le placement sécurisé par excellence, tout en laissant aux clients la possibilité d'aller sur des unités de compte.”*

Xavier Couratier,  
directeur délégué de la stratégie  
et des opérations

## Un contrat souple adapté au profil de chaque adhérent

Autre atout de GARANCE Épargne : sa souplesse qui s'adapte à l'appétence aux risques plus ou moins grande des clients, selon leur profil et leur âge. Les montants peuvent ainsi être investis à 100 % dans le fonds en euros pour un maximum de sécurité ; mais aussi dans des unités de compte sur des actifs diversifiés ou sur différentes zones géographiques, ou mixés entre les deux selon le besoin de l'adhérent et son appétence aux risques. L'avantage des unités de compte ? Elles proposent une meilleure perspective de revalorisation sur le long terme, en contrepartie toutefois d'une plus grande exposition aux risques. Preuve de la compétitivité de GARANCE Épargne, le contrat affichait fin 2019 un encours de 75,6 millions d'euros contre 10,3 millions fin 2018. Soit une progression de + 634 % ! ●



(1) Selon la newsletter de l'Argus de l'Assurance du 29/01/2020 qui titre : "Rendements assurance-vie 2019 : GARANCE bat ses concurrents à plate couture" ou l'article "Ces contrats qui font la part belle aux fonds en euros" paru le 23/05/2020 dans Le Monde.

(2) Net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux.

## Témoignage



Henri Rouch,  
avocat à Paris

*Des amis m'ont parlé de GARANCE à plusieurs reprises et m'ont incité à essayer ses produits en souscrivant un contrat GARANCE Épargne.*

*J'avoue que les résultats sont exceptionnels, avec cette année un taux de rendement de 3 % alors que certains de leurs concurrents ont fait 0 % ou 1 %, voire ont affiché des taux négatifs. J'apprécie aussi la relation avec mon conseiller. Je n'ai aucune difficulté à le contacter. Dès que je l'appelle, il est toujours disponible, ce qui nous permet d'être beaucoup plus efficaces. Je vois l'avenir avec GARANCE de la meilleure façon possible et je leur fais confiance pour qu'ils continuent à délivrer de meilleurs résultats que les autres assureurs. ●*

# GARANCE Sérénité : une longueur d'avance au bénéfice des adhérents

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, avec GARANCE Sérénité, GARANCE a été la première mutuelle et l'un des tout premiers assureurs du marché à commercialiser un plan d'épargne retraite individuel. Et à faire profiter ainsi ses clients de l'une des opportunités clés offertes par la loi PACTE à tous les Français qui veulent s'assurer une retraite sereine.

## “L'Attente” notre spot 2019

Pour accompagner le lancement de son nouveau PERI, GARANCE a mis en place une campagne de communication complète dont le dispositif central repose sur une prise de parole sur les chaînes de France Télévisions avec un spot baptisé “L'Attente”. Avec une révélation événementielle auprès des salariés et un dispositif de suivi de film affinitaire au cinéma, cette campagne a permis d'atteindre plus de 8 millions de personnes.



de se constituer un complément financier en vue de la retraite tout en bénéficiant d'avantages fiscaux durant la phase d'épargne, vise à apporter aux clients de la mutuelle la tranquillité d'esprit. D'abord grâce à sa simplicité et ses garanties. « GARANCE Sérénité est un produit de retraite en points, transparent, très lisible et surtout très sécurisé dans lequel la valeur du point ne peut pas baisser, explique Xavier Couratier, directeur délégué de la stratégie et des opérations. Une fois acquise, la valeur de service du point ne peut pas diminuer. C'est donc une totale garantie apportée aux adhérents quant au montant de leur retraite future. »

### Une solution qui offre une grande souplesse d'épargne

Autres facteurs de sérénité : une flexibilité accrue en matière de sortie (en capital, en rente viagère ou un panachage des deux), un assouplissement des modalités de déblocage de l'épargne constituée, ou encore la généralisation de l'option de réversion pour le (la) conjoint(e). De même, GARANCE Sérénité offre une grande souplesse en termes de versements. « Chaque année, le client choisit librement le montant qu'il lui consacre, reprend Xavier Couratier. Il alimente son compte individuel à sa convenance, peut l'augmenter, le diminuer ou le suspendre, sans pénalité et en conservant ses droits acquis. »

**G**ARANCE Sérénité. Le nom du dernier-né des produits signés GARANCE résume bien l'objectif de cette nouvelle offre créée dans le cadre de la loi PACTE qui réforme en profondeur et simplifie l'épargne retraite. Ce plan d'épargne retraite individuel (PERI), qui permet

Le contrat propose également deux options de prévoyance : l'exonération de paiement des cotisations en cas d'incapacité ou d'invalidité et la garantie de bonne fin des cotisations en cas de décès (prise en charge par GARANCE du paiement des cotisations de l'adhérent décédé et versement au bénéficiaire de son choix d'un capital ou d'une rente à vie comme si le client souscripteur avait cotisé jusqu'à 65 ans).

### Une expertise de long terme sur les contrats en points

Dernière garantie d'être serein à l'heure de la retraite : l'expertise de GARANCE. Depuis de nombreuses années, et avec ses contrats ARIA Madelin, PERP et ARIA Vie, la mutuelle est spécialiste des contrats en points. Elle maîtrise donc parfaitement de tels dispositifs. « Et c'est aussi un acteur historique de l'épargne retraite qui possède une longue expérience dans ce domaine et dans les stratégies d'investissement de long terme, poursuit Xavier Couratier. En outre, avec Indép'AM, GARANCE dispose de sa propre structure de gestion d'actifs qui lui assure une expertise fine, personnalisée et des frais bas. »

Les adhérents de GARANCE ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. GARANCE Sérénité a connu un démarrage fulgurant avec 5 000 contrats signés entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2019. Et la dynamique n'est pas près de s'arrêter en 2020. Outre la poursuite de la commercialisation du contrat, la mutuelle prévoit de lancer d'ici la fin de l'année des PER pour les entreprises au titre de l'épargne salariale et/ou à cotisation obligatoire des salariés et de leur employeur. ●

# 69%

des Français pensent  
que leur pension  
est ou sera insuffisante  
pour vivre correctement

(Enquête 2019 Cercle de l'épargne/  
Amphitéa « Les Français, la retraite  
et l'épargne ».)



## Témoignage



Yves Lamonoca,  
directeur du développement  
de GARANCE

**GARANCE se fixe un  
« devoir de conseil ».  
Que recouvre-t-il  
et en quoi est-il utile  
aux clients à l'heure  
de la loi PACTE ?**

Depuis sa création, GARANCE fonde toute son approche client sur l'adaptation de ses solutions aux problématiques de chaque adhérent. Cette démarche personnalisée est indispensable car chaque client est unique : par son âge, sa situation familiale et professionnelle, le temps qui le sépare de la retraite, ses revenus et le patrimoine dont il dispose. Elle est d'autant plus incontournable que la réglementation des produits d'épargne, de retraite et d'assurance-vie évolue fréquemment et n'est pas toujours lisible aux yeux des particuliers ou des professionnels accaparés par le développement de leur activité. Enfin, certains produits proposent de nombreuses options et exigent de faire des choix. C'est le cas du PER individuel que nous avons lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2019 dans le cadre de la loi PACTE. Depuis cette date, nos experts de terrain sont mobilisés pour rencontrer individuellement nos clients et prospects pour leur présenter les avantages du produit et les conseiller au mieux de leurs intérêts en fonction de leur situation et de leur date d'adhésion aux contrats loi Madelin, PERP ou autres que remplace le PERI. La loi PACTE facilitant la transférabilité de l'épargne retraite, ils peuvent transférer celle-ci vers GARANCE Sérénité ou conserver leurs anciens contrats. Grâce à une étude personnalisée de leur situation et des outils GARANCE (comme une étude chiffrée et qualitative qui analyse les besoins en retraite), nos experts les aideront à opter pour la meilleure solution en fonction de leur profil. ●

## Éclairage

# Une nouvelle expérience pour séduire le client



Le service au client et la proximité font partie de l'ADN de GARANCE depuis sa création. Pour aller encore plus loin et répondre aux nouvelles attentes des prospects et adhérents, la mutuelle a lancé en 2019 un programme visant à optimiser le parcours client. Explications de Carole Unterreiner, Responsable parcours client de la mutuelle.

« L'un des axes stratégiques de GARANCE vise à séduire et enchanter les clients. Pour atteindre cette ambition, notre mutuelle mise, au-delà de l'attractivité et de la performance de ses produits, sur un parcours client au meilleur niveau. Dans cet objectif, GARANCE a créé en avril 2019 une nouvelle fonction dédiée à l'expérience client dont la responsabilité m'a été confiée.

Plusieurs chantiers ont été initiés dans l'année. Avant de viser l'excellence et des objectifs très ambitieux de NPS<sup>(1)</sup> pour 2022, nous avons lancé plusieurs initiatives pour réduire l'effort des clients et rendre leur parcours plus fluide. Nous continuons de travailler sur la joignabilité et la réactivité attendues par nos clients qui cherchent à entrer en contact avec leur conseiller. L'objectif est d'être là au bon moment sur le bon canal, au téléphone ou sur notre site Internet ou encore par une rencontre physique. Et pas n'importe comment. Depuis septembre 2018, le site de la mutuelle propose un *chat*. Mais contrairement à la tendance du moment qui sévit dans de nombreux services clients, ce n'est pas un *chatbot* (robot) qui répond aux clients.

*Derrière l'écran, un "vrai" conseiller échange avec ces derniers pour mener de "véritables" conversations.*

Progressivement, la refonte de nos parcours clients nous rendra plus proactifs et renforcera l'accompagnement des clients pour mieux anticiper tous les moments de vérité qui ponctuent la vie de nos adhérents (naissance d'un enfant, départ à la retraite...). Enfin, en lien avec la politique de ressources humaines, nous accordons une importance particulière au cadre de travail des collaborateurs au contact des clients et à la qualité de leur relation avec les managers. L'idée est simple : selon le principe de la symétrie des attentions, un salarié qui se sentira impliqué, écouté et bénéficiera d'un cadre de travail agréable, sera beaucoup plus engagé avec son client, avec lequel il créera durablement une relation de confiance. » ●

(1) *Net Promoter Score*, indicateur mesurant le taux de recommandation des clients.

*"Je me félicite de la mise en œuvre du Club des Ambassadeurs, qui vise à toujours mieux informer l'ensemble de nos publics. En nous appuyant sur ceux qui connaissent GARANCE parce qu'ils en sont des adhérents avertis, c'est à la fois le gage d'une information authentique et un moyen de bénéficier de leurs retours sur nos prestations et sur leurs attentes."*

Serge Crouin,  
Président du Conseil d'administration



## Réseau

## Club des Ambassadeurs Des clients VIP acteurs du développement de GARANCE

Le 14 novembre 2019, GARANCE a créé son Club des Ambassadeurs pour consolider son vivier de futurs délégués mutualistes et promouvoir la mutuelle dans les territoires.

Explications de Catherine Ormancey, son animatrice.

« Le Club des Ambassadeurs réunit des adhérents fidèles qui souhaitent être impliqués dans la vie de la mutuelle et entretiennent avec elle une relation de proximité. L'objectif est de renforcer la proximité avec nos clients à travers la création d'un réseau favorisant la rencontre, le partage et l'échange. L'Ambassadeur de GARANCE se distingue par son engagement, sa capacité à véhiculer les valeurs et le message de la mutuelle de manière proactive et positive. Il est convaincu de la qualité des produits et services et il n'hésite pas à partager son expérience avec son entourage et son réseau (syndicat professionnel, monde associatif, chambre de métiers...), auprès de qui il joue un rôle de porte-parole de GARANCE, en relayant ses nouveautés ou ses événements. Le Club lui permet d'accéder à un réseau constitué de professionnels et d'experts du secteur et ainsi bénéficiaire de conseils privilégiés sur des thématiques particulières : épargne, retraite, prévoyance... Et il est informé en avant-première des actualités de la mutuelle et bénéficie d'invitations pour participer à des événements exclusifs. » ●

## Service

## GARANCE offre le service MédecinDirect à ses adhérents rentiers

Depuis mai 2019, GARANCE met à la disposition de ses 64 000 rentiers un accès à MédecinDirect, leader de la téléconsultation médicale en France. Accessible 7 jours/7 et 24 heures/24 sur l'ensemble du territoire, cette plateforme dispense des consultations à distance pour obtenir un avis, un conseil, voire un diagnostic ou une ordonnance. Elle lève ainsi les difficultés rencontrées par de nombreux adhérents pour trouver un médecin généraliste ou un spécialiste près de chez eux.

## Récompenses

## Carton plein aux Oscars de l'assurance-vie 2019



Le 21 mars 2019, GARANCE a reçu cinq Oscars de l'assurance-vie et de la prévoyance (magazine *Gestion de fortune*) dont deux pour GARANCE Épargne (« Meilleur nouveau contrat d'assurance-vie » et « Contrat d'assurance-vie dont l'encours est inférieur à 1 milliard d'euros »), et trois autres pour ARIA Groupe (contrat loi Madelin Retraite), Préverti (contrat d'assurance décès), GARANCE Obsèques (contrat d'assurance obsèques).

*Quinze mois après son arrivée chez GARANCE, Anthony Thao est le symbole d'une intégration réussie. Il s'y sent bien et son engagement a déjà été récompensé par le GARANCE d'Or de l'esprit d'équipe.*

**A**nthony Thao, 29 ans, est l'un des trois comptables du service comptabilité rattaché à la direction du pilotage et de la performance de GARANCE. Quinze mois seulement après son arrivée dans la mutuelle, c'est déjà un collaborateur en « or ». Le 20 janvier dernier, lors de la soirée du GARANCE Day 2020, il a été l'un des salariés à être primé d'un GARANCE d'Or, plus précisément du prix de l'esprit d'équipe.

« Je ne m'y attendais pas et j'ai été très surpris, raconte-t-il en descendant de la scène. Dans la plupart des entreprises, on s'intéresse rarement aux services support tels que la comptabilité car ce ne sont pas eux qui font le chiffre d'affaires. » Sauf que chez GARANCE, tout le monde compte – y compris les comptables... – dans la réussite collective d'une entreprise qui fait de l'engagement des collaborateurs et de la cohésion des équipes son premier levier de développement. Il faut dire qu'Anthony n'est pas du genre à jouer « perso ».

« Je ne conçois pas de me cantonner à mon travail en me disant que je suis payé pour me limiter aux tâches de ma fiche de poste. Quand je peux aider, je le fais : dans mon service, bien sûr, mais aussi dans tous ceux avec lesquels nous travaillons, que ce soit régulièrement ou très rarement. Ils ont parfois des opérations de comptabilité qu'ils ne savent pas traiter parce qu'ils ne les font pas tous les jours. Cela me semble naturel car nous avançons tous ensemble ».



“  
*Je ne conçois pas de me limiter aux tâches de ma fiche de poste.*”

Anthony Thao,  
comptable rattaché à la direction du pilotage  
et de la performance de GARANCE

## Assurément engagés

“  
Le label  
Great Place To Work®,  
on le ressent  
et on le vit vraiment.



Anthony se sent en confiance chez GARANCE depuis son arrivée car, grâce à son parcours d'intégration, il connaît parfaitement le fonctionnement global de la mutuelle.

La cohésion de l'équipe comptabilité est renforcée grâce à de nombreux moments d'échange avec Laurent, le directeur financier.



Travailler en équipe c'est aussi aider les collaborateurs des autres services sur des opérations de comptabilités complexes.

► Titulaire d'un diplôme de comptabilité et gestion, Anthony a commencé sa carrière de comptable chez un courtier grossiste où il est resté cinq ans avant d'intégrer la mutuelle en septembre 2018, après avoir répondu à une petite annonce, ce qu'il ne regrette pas.

« Je ne connais pas beaucoup d'entreprises de la taille de GARANCE où l'on ne commence pas tout de suite sur son poste, raconte-t-il. En arrivant chez GARANCE, j'ai bénéficié d'un parcours d'intégration de trois semaines très complet qui m'a fait découvrir toute l'entreprise, sa culture, les différents services mais aussi ses produits alors que je ne les vends pas. Et le tout avec une approche ludique et des quiz réguliers pour faire le point sur les connaissances acquises. »

Les bonnes surprises ne vont pas s'arrêter à son premier mois de présence chez GARANCE. Au fil des semaines, il va découvrir une entreprise où il fait bon vivre. « Chez GARANCE, le label *Great Place To Work*®, on le ressent et on le vit vraiment. Par exemple, au travers des horaires flexibles le matin, le soir



## Assurément engagés

“  
Sauf que chez GARANCE,  
tout le monde compte  
– y compris les comptables... –  
dans la réussite collective.



Mis à l'honneur, Soraya et Anthony sont très touchés d'avoir été récompensés pour leur engagement très apprécié chez GARANCE.



La pause café est un des moments privilégiés pour échanger et faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.

ou au déjeuner. Mais aussi par les activités proposées en dehors du travail, comme les cours d'improvisation théâtrale que j'ai suivis. J'ai pu aussi participer en à peine un an à au moins cinq événements de transversalité comme les Jeux UNSGLOS (les JO de la Sécu), ou un *happening* pour le lancement de GARANCE Sérénité pendant lequel tous les membres du cours d'improvisation ont rejoué le spot TV dans la rue, devant le siège de GARANCE où entraient et sortaient nos collègues. Autant d'occasions de rencontrer des collaborateurs avec qui on ne travaille pas tous les jours, voire que l'on ne connaît pas, comme les conseillers commerciaux du terrain. Cela renforce le sentiment d'appartenance, soude les équipes et donne envie de venir travailler tous les matins. »

Dernière surprise pour Anthony : le soir du GARANCE Day, il n'a pas seulement reçu une Smartbox pour son GARANCE d'Or mais aussi une enveloppe. « À l'intérieur, il y avait un petit mot personnalisé de la main de Philippe Bollecker, le Directeur général, qui m'a fait très plaisir. Et qui a confirmé que GARANCE était une entreprise à taille humaine. » ●

Retrouvez la rencontre en photos sur [garance-mutuelle.fr](http://garance-mutuelle.fr)



# Réussir ensemble

**GARANCE pour tous, tous pour GARANCE !** L'entreprise décline aussi les valeurs auprès de ses 200 collaborateurs, en faisant de la transversalité et de la cohésion entre les équipes l'un des premiers leviers de son développement.



**“La transversalité, la cohésion et l’engagement au sein de l’entreprise sont au cœur de la politique de ressources humaines de GARANCE.”**

Anne-Laure Tapponier,  
directrice des ressources humaines  
et innovations sociales de GARANCE

Le lancement de GARANCE Sérénité au 1<sup>er</sup> octobre 2019 (voir page 38) révèle l'un des gènes de l'ADN de l'entreprise : sa capacité à fédérer ses collaborateurs sur des projets communs. Tous les métiers ont, ensemble, fait du démarrage de ce nouveau contrat un véritable succès. De nombreuses actions ont été menées en 2019 afin de renforcer encore la transversalité, la coopération et la cohésion au sein de l'organisation. Plusieurs rendez-vous ont réuni l'ensemble des salariés : la journée de l'entreprise en février, la présentation de la stratégie en juillet ou encore celle de la loi PACTE en septembre. « Ce sont autant d'occasions pour les collaborateurs de partager les grands enjeux de GARANCE et les objectifs qu'elle s'est fixés, confie Anne-Laure Tapponier, directrice des ressources humaines. Mais aussi de se rencontrer et de mieux se connaître, par-delà les métiers de chacun, comme lors de la journée bien-être ou celle de la reconnaissance des Garanciennes. Dans la même dynamique, nous avons lancé des “Vis ma vie” où, pendant une journée, des collaborateurs vont à la découverte du quotidien de leurs collègues exerçant un autre métier. Ainsi, dix conseillers mutualistes terrain sont venus passer chacun une journée au sein du centre de gestion des comptes. Puis six gestionnaires de comptes/animatrices ont accompagné sur le terrain les commerciaux en rendez-vous clients. »

Toujours dans l'optique de favoriser la transversalité et de permettre aux équipes de mieux comprendre les décisions de la mutuelle, des salariés ont participé à des comités (Solvabilité II, RSE, Club des Pilotes de processus...) ou déjeuné avec le Directeur général. « Enfin, en réponse à une forte demande exprimée par les collaborateurs, nous avons ouvert un chantier pour renforcer la communication interne, qui représente un vecteur de transversalité et de solidarité mais aussi de sens et de fierté. Ainsi, chaque salarié connaît mieux les événements et les projets de l'entreprise et valorise ses réussites », reprend Anne-Laure Tapponier. Avec une première concrétisation tout début 2020 : un nouvel Intranet, plus interactif, dédié à la communication interne dont le nom, « GARANCE Life », a été proposé par les salariés. ●

# 25

collaborateurs ont participé à 3 déjeuners avec le Directeur général dans le cadre du dispositif « Partageons un moment avec le Directeur général »



## Le Club des managers au service de l'excellence managériale

Les managers jouent un rôle décisif pour favoriser l'engagement des collaborateurs à la source de la réussite de GARANCE.

Pour cette raison, la mutuelle a créé en mai 2019 son « Club des managers », qui réunit l'ensemble des responsables de service de l'entreprise (siège et terrain). Son objectif est d'harmoniser les pratiques managériales et viser l'excellence managériale, conformément aux objectifs du plan stratégique. Depuis, la vingtaine de managers de l'entreprise se retrouvent tous les trois mois. Avec eux, la direction des ressources humaines partage des outils, méthodes et bonnes pratiques sur différentes thématiques comme le recrutement, la fidélisation des talents, le management adapté à chaque profil des membres de leur équipe ou encore l'aspect réglementaire de leur fonction. Le Club est aussi et surtout un lieu d'échange et de partage entre managers, au-delà de la spécificité du métier de leur direction, sur les problématiques ou les difficultés qu'ils rencontrent. Parallèlement, les managers ont bénéficié pendant deux ans de formations assurées par des consultants externes dans le cadre du parcours *Great Manager* du label *Great Place To Work*® sur de bonnes pratiques de management (remercier, communiquer...).

## Témoignage



Soraya Maatoug,  
conseillère commerciale,  
GARANCE d'Or 2019  
du meilleur chiffre d'affaires  
des équipes sédentaires

**Souhaitant relever un nouveau challenge dans ma vie professionnelle, j'ai donné mon CV à une amie qui travaille au centre de gestion de GARANCE.**

Alors que je ne possédais aucune expérience dans la retraite et l'assurance, l'entreprise m'a fait confiance. Et j'ai rejoint GARANCE en mars 2019. J'ai bénéficié du nouveau parcours d'intégration. C'est un process vraiment optimal, réparti sur sept semaines, qui alterne théorie et pratique. Grâce à cela, j'ai été rapidement très à l'aise dans le poste. J'ai découvert au fil des semaines une entreprise où, à l'inverse des grandes structures dans lesquelles j'avais pu travailler, le salarié n'est pas un numéro. Dès le premier jour, je me suis sentie attendue par l'équipe et accueillie par l'entreprise. J'avais un bureau personnalisé à mon nom et préparé, avec tout le matériel nécessaire. C'est gratifiant et ça permet de se rendre compte dès le début que l'on a rejoint une entreprise où il fait bon vivre. ●

## Une expérience collaborateur différenciante

Pour GARANCE, un collaborateur heureux fait un client heureux. Une conviction que la mutuelle concrétise dans une politique de ressources humaines fondée sur l'ouverture et l'attention portée aux salariés.

**P**our favoriser l'engagement des collaborateurs, la mutuelle s'efforce d'offrir à ces derniers un cadre de travail agréable et propice à leur développement. Une volonté qui passe d'abord par de nombreuses mesures – existantes et nouvelles – visant à renforcer le bien-être au travail ou à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Fin 2019, après un test de six mois, un accord a ainsi été signé sur le télétravail pour permettre dès 2020 aux collaborateurs de travailler un jour par semaine ou 24 jours par an depuis leur domicile. Les salariés bénéficient également, désormais, d'un service de téléconsultation médicale (voir page ci-contre).

En mars 2019, un accord complémentaire de celui sur l'augmentation des salaires (+ 1,6 % sur les salaires inférieurs ou égaux à 32 000 euros bruts annuels) a également été signé afin de verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (de 600 à 1 000 euros nets et non imposables, selon la rémunération).

Un autre accord a également été conclu dans l'année en faveur de la diversité comportant des mesures relatives au recrutement et à l'intégration, l'équité dans la gestion des carrières, la communication, la sensibilisation et la prévention. En juin, à l'occasion de la journée de la reconnaissance des Garanciennes, des comédiens sont intervenus sur le thème de la mixité et une conférence théâtralisée a eu lieu sur la problématique des incivilités auxquelles doivent parfois faire face les commerciaux lors des échanges avec certains clients.

Enfin, en 2019, GARANCE a proposé à ses salariés dix séances d'improvisation animées par un comédien, dans un cadre de développement personnel et de dépassement de soi.



Dix collaborateurs se sont inscrits et six d'entre eux ont fait part de leur talent à leurs collègues lors de la journée bien-être du 17 octobre 2019.

Un groupe de musique, Sherwood band, composé d'une douzaine de salariés, s'est produit au Zèbre de Belleville, devant ses collègues, l'après-midi de la journée bien-être.

À noter, également, l'organisation de quatre réunions avec quatre collaborateurs du réseau commercial qui se sont portés volontaires pour être référents bien-être terrain, pour faire remonter les besoins et attentes des collaborateurs et apporter de nouvelles idées de dispositifs en lien avec le bien-être au travail. ●

### Santé



## Des téléconsultations médicales pour tous les salariés

L'engagement de GARANCE en faveur de la santé et du bien-être de ses collaborateurs s'est concrétisé en 2019 par un nouveau dispositif : la prise en charge à 100 % du service MédecinDirect.

Accessible 24 heures/24 et 7 jours/7, cette plateforme de téléconsultation médicale propose à chaque salarié (et à ses enfants) de consulter à distance un médecin généraliste ou spécialiste. Après avoir contacté la plateforme par e-mail, le collaborateur est recontacté selon le canal qu'il préfère (écrit, téléphone, vidéo) par l'un des médecins partenaires MédecinDirect pour recevoir un avis ou un conseil, voire pour établir un diagnostic ou recevoir une ordonnance lorsque nécessaire. ●

### Great Place To Work®

## GARANCE, une entreprise où il fait bon vivre



Et de 3 ! Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, GARANCE a été classée en 2019 n°1 des entreprises de 50 à 500 salariés du secteur « banques, services financiers & assurances » au palmarès *Great Place To Work®* de sa catégorie.

Tous secteurs confondus, la mutuelle occupe également la 13<sup>e</sup> place du classement au sein des entreprises de sa dimension. Pour rappel, le palmarès *Great Place To Work®* se base sur des enquêtes menées auprès des collaborateurs des entreprises sur cinq thématiques clés de la relation entre les salariés et leur employeur : la crédibilité, le respect, la fierté, la convivialité et l'équité. Sur chacune d'entre elles, GARANCE a obtenu des résultats au-dessus des moyennes des lauréats du palmarès. ●

### Nouveauté

## Intégration : un nouveau parcours plébiscité

**Le parcours d'intégration des nouveaux recrutés a été revu en janvier 2019 grâce à une démarche collaborative associant la DRH, des collaborateurs commerciaux ayant intégré la mutuelle en 2018, des formateurs, et des salariés présents depuis plusieurs années. Désormais, les nouveaux collaborateurs bénéficient d'un parcours « appartenance » (ADN de GARANCE, organisation, marchés, produits...), complété d'un parcours « expert métier » qui s'adresse aux salariés en relation avec la clientèle.**

**D'une durée de deux à sept semaines, ce nouveau processus d'intégration a été plébiscité dans une enquête à laquelle ont répondu 15 nouveaux embauchés :**

# 60%

**des nouveaux embauchés se sont déclarés « très satisfaits » et les 40 % restants « satisfaits »**

*La Fondation GARANCE a soutenu Mode Estime en 2019 dans le cadre de son appel à projets : transformation numérique, innovation pédagogique et apprentissage des métiers de l'artisanat.*



L'association d'économie sociale et solidaire Mode Estime, qui a reçu en 2019 le soutien de la Fondation GARANCE, est une structure utilisant la création textile et la couture à des fins de valorisation des personnes et d'insertion professionnelle. Le projet voit le jour grâce à Alice Merle, psychologue de formation et passionnée par la couture. Encouragée par son entourage, elle se lance il y a une quinzaine d'années dans la création de sa propre marque de vêtements parallèlement à son activité de psychologue.

À la suite d'une rencontre avec une jeune femme victime d'un AVC, elle s'intéresse à l'habillement des personnes handicapées qui peinent à trouver des vêtements adaptés à leur situation. Elle décide alors d'ouvrir un chantier d'insertion de mode solidaire à l'Île-Saint-Denis (93) pour répondre également à une autre problématique que rencontrent une majorité de personnes en situation de handicap : la difficulté à s'insérer sur le marché du travail. « Notre engagement est de promouvoir un accompagnement social associé à l'apprentissage d'un métier, confie Alice Merle. L'expérience acquise au sein de Mode Estime permet à ses salariés de travailler leur projet professionnel, d'accéder à un emploi ou à une formation via l'apprentissage des techniques créatives de couture et de confection mais aussi de regagner en estime personnelle. » Dans le cadre de ses appels à projets, la Fondation GARANCE a octroyé une subvention de 3 000 euros à Mode Estime qui lui a permis d'acquérir une brodeuse.



“*En 2019, nous avons reçu une subvention de la part de la Fondation GARANCE qui nous a permis d'acquérir une brodeuse, outil indispensable à la création textile à haute valeur ajoutée.*”

Alice Merle,  
cofondatrice de l'association  
Mode Estime

## Assurément responsables



Le **patronage** est la spécialité de Naïma. Le travail de placement des différentes parties du patron est primordial. Il faut optimiser la coupe du tissu pour éviter le gaspillage.

“  
Nous avons  
la conviction  
que l'économie  
peut aussi être  
vecteur de partage  
et de solidarité.”



D'anciens **parachutes** sont recyclés et découpés pour former l'intérieur d'une veste réversible, commande d'un créateur.



**Upcycling** : de beaux tissus anciens, chinés et upcyclés, repartent pour une seconde vie sous diverses formes, sacs, coussins, linges de maison.

► Mode Estime assure plusieurs activités : la confection pour des créateurs ou des marques de vêtements et de linge de maison, le patronage, le prototypage, les accessoires textiles personnalisables pour le compte d'entreprise, ainsi que des ateliers pédagogiques de couture.

L'association emploie quatre salariés (stylistes et accompagnants socioprofessionnels) qui encadrent 14 personnes en situation de vulnérabilité physique, psychique et/ou sociale bénéficiant d'un contrat à durée déterminée d'un an et orientées par Pôle Emploi ou Cap Emploi. Parmi ces dernières figurent des femmes qui n'ont jamais travaillé et qui retrouvent l'estime d'elles-mêmes au sein de l'atelier, ainsi que d'anciens salariés du textile qui ont des compétences, mais connaissent d'autres freins à l'emploi.

« À travers un apprentissage accessible à tous, l'ambition est de transmettre des savoir-faire et compétences autour de la confection textile, de rendre les personnes autonomes mais aussi de lutter contre les discriminations », confie Alice Merle.

## Assurément responsables



Des vêtements adaptés aux personnes hospitalisées sont réalisés à l'atelier. Ces pièces sont pensées pour être pratiques lors des soins administrés aux patients : bandes aimantées, ouvertures larges, matières naturelles et confortables.



Un stock de tissus de collections passées est proposé aux clients à petits prix : popelines unies, à rayures, velours de coton, de soie, lainages pour costumes, fourrures.

“  
Nous voulons proposer  
une alternative  
écoresponsable  
et solidaire à la filière  
textile.”



Marie, coordinatrice des projets d'insertion, travaille en duo avec Misbahou, nommé encadrant technique après un parcours d'insertion de cinq ans.

### L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DE "MODE ESTIME" NE S'ARRÊTE PAS LÀ

« Nous avons la conviction que la filière textile peut devenir exemplaire en matière d'impact environnemental et social. La pratique de l'*upcycling* (faire du neuf avec du vieux) est ainsi au cœur de notre démarche. Nous pratiquons au sein de l'atelier le recyclage et la réparation de tissus afin de lutter contre le gaspillage. Par ailleurs, nous nous approvisionnons essentiellement auprès de producteurs de vêtements issus de l'agriculture biologique et produits dans des conditions de travail respectueuses des normes sociales de l'Organisation Internationale du Travail (certification GOTS). »

Tous les ans, les créations des salariés sont présentées à la Foire des savoir-faire solidaires de Saint-Denis et sont également exposées dans des structures de l'économie sociale et solidaire comme La Textilerie à Paris ou La Conciergerie Solidaire. Les salariés participent également à différents projets organisés avec des partenaires de Mode Estime. Autant d'occasions supplémentaires de retrouver l'estime de soi. ●

Retrouvez la rencontre en photos sur [garance-mutuelle.fr](http://garance-mutuelle.fr)



# Des investissements responsables en faveur de la planète

Fidèle aux valeurs de l'économie sociale et du secteur du mutualisme auquel elle appartient, GARANCE s'est dotée d'une politique de responsabilité sociale d'entreprise ambitieuse. Portée par le Conseil d'administration, celle-ci guide l'ensemble des décisions de la mutuelle pour lui permettre d'être responsable sur le plan économique, sociétal et environnemental. Elle se concrétise par de nombreux engagements, au premier rang desquels figure une stratégie volontariste en matière d'investissement durable.

Investissement durable, finance socialement responsable, placements écoresponsables... Au sein de la planète finance, le mode est au vert. Mais quand de nombreux acteurs en parlent, GARANCE agit. Pour la mutuelle, le choix d'investir les placements de ses adhérents de façon responsable est, au-delà des récentes obligations réglementaires, une réponse à une forte attente de ses clients. Comme l'ensemble de l'opinion, ces derniers sont de plus en plus sensibles

aux questions environnementales et sociétales. Ils attendent de GARANCE, en tant qu'acteur de l'économie sociale, qu'elle s'engage à contribuer à la lutte contre le changement climatique autant qu'à la mise en œuvre d'une société plus juste. Ce qu'elle fait : après avoir pris sept engagements forts en 2018, GARANCE s'est donné les moyens de les respecter en 2019, voire de devancer les échéances qu'elle s'était fixées.

## L'ISR, d'abord une question de Principes

Le premier de ces engagements, également pris par sa filiale de gestion Indép'AM, a été de signer les Principes pour l'investissement responsable (PRI), un programme des Nations unies pour promouvoir la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour la mutuelle, cette signature, qui exige de respecter les six principes contraints dans la durée, s'est notamment concrétisée en 2019 par le choix de réaliser ses investissements uniquement dans des sociétés de gestion également signataires. Deuxième engagement : investir 120 millions d'euros d'ici 2020 dans des immeubles certifiés/labellisés pour leur qualité énergétique ou répondant à des critères sociétaux (résidences seniors, par exemple), et maintenir des investissements à plus de 3 % dans ces actifs et au-delà. À ce jour, l'objectif est en bonne voie, 75 % des investissements de GARANCE dans l'immobilier entrant dans ce cadre.

# 10 M€

ont été consacrés à la protection des ressources naturelles, un engagement tenu avec trois ans d'avance



Florent Combes,  
directeur des risques et de la RSE de GARANCE

**“La signature des PRI et notre stratégie d'investissement témoignent d'un engagement fort et cohérent en matière de RSE, assez rare pour une entreprise de la taille de GARANCE.”**

Une nouvelle classe d'actifs dédiés aux infrastructures a également été intégrée avec l'obligation de consacrer 50 % des fonds aux énergies renouvelables.

## Moins de CO<sub>2</sub> et plus de moyens pour préserver l'environnement

Autre engagement tenu en 2019 : investir 50 millions d'euros dans un fonds bas carbone labellisé ISR ou dans un fonds ISR répondant à des objectifs en lien avec sa responsabilité sociétale. Pour cela, GARANCE s'est appuyée sur la création par Indép'AM d'un fonds bas carbone accessible aux souscripteurs du contrat GARANCE Épargne. La mutuelle s'est également engagée à investir 40 % de sa poche actions dans une gestion intégrant des critères ESG d'ici fin 2020. Et à consacrer 10 millions d'euros à la protection des ressources naturelles d'ici 2022. Un engagement tenu... avec trois ans d'avance ! Fin 2019, GARANCE, saluée par le sommet Climat de Paris pour avoir été l'un des premiers acteurs privés à investir dans le fonds LDN (*Land Degradation Neutrality*) à hauteur de 5 millions d'euros, a placé le même montant dans un fonds de préservation des océans (*voir pages 56-57*). Enfin, la mutuelle s'est engagée à poursuivre la réduction de ses investissements dans le charbon. Elle s'interdit en effet d'investir dans les entreprises minières dont les revenus sont issus à plus de 50 % du charbon ou dans les producteurs d'énergie générant plus de 50 % de leur production via des centrales à charbon. Autant d'engagements qui vont de pair avec une démarche de transparence exigeante. Chaque année, GARANCE publie un rapport ESG et climat où est détaillée la prise en compte des expositions et objectifs climatiques dans ses politiques de Gestion des risques et d'investissement. ●

## Les cinq axes de la politique RSE de GARANCE

- 1 Une démarche en faveur de l'innovation, du développement et de l'engagement des salariés
- 2 Une entreprise en faveur de l'investissement responsable
- 3 Une entreprise écocitoyenne
- 4 La transparence sur nos actions RSE
- 5 La confiance de nos clients et partenaires dans la durée



# GARANCE met le cap sur la préservation des océans

Soucieuse de renforcer sa stratégie d'investissement responsable en faveur de la préservation de l'environnement, GARANCE a investi dans un fonds dédié à la protection et la gestion durable des océans et de leurs ressources.

Après avoir placé 5 millions d'euros dans le fonds LDN (*Land Degradation Neutrality*), GARANCE a investi 5 millions d'euros en décembre 2019 dans le fonds SOF (*Althelia Sustainable Ocean Fund*), qui soutient des activités à fort potentiel de croissance participant à la préservation des océans. Cet investissement permet d'ores et déjà à la mutuelle de concrétiser avec trois ans d'avance son engagement de consacrer 10 millions d'euros à la préservation de l'environnement. Son objectif est double. Il s'agit à la fois de contribuer à la durabilité des océans sur le long terme et de générer



des retours financiers solides avec des impacts socio-environnementaux mesurables.

La stratégie d'investissement du fonds SOF, géré par Mirova Natural Capital (*voir ci-contre*), société de gestion déjà partenaire de GARANCE sur le fonds LDN et les fonds infrastructures, est structurée autour de trois grands axes.

### Les produits de la mer durables

- Investissement et soutien technique aux entreprises de pêche et d'aquaculture qui protègent les ressources naturelles et leur outil de travail, afin de les aider notamment à accéder à des marchés haut de gamme.
- Investissements au niveau de la production et de la chaîne transformation et logistique afin de la rendre plus efficiente et d'augmenter la durabilité de la mer jusqu'au point de vente.

### L'économie circulaire

Investissements dans des infrastructures côtières clés et des projets économiques qui capturent la valeur liée aux déchets et les recyclent afin qu'ils ne portent pas atteinte à la santé des océans. Le fonds se concentre particulièrement sur la gestion des plastiques et des eaux usées, en investissant notamment dans des entreprises de recyclage qui permettent aux familles exerçant une activité de collecte des déchets plastique de s'élever socialement.

### La conservation des océans

Investissements en faveur de la protection et de la gestion durable pour améliorer la biodiversité et la capacité de résilience des communautés côtières et générer des opportunités de business via le tourisme, les paiements pour services environnementaux et les infrastructures liées à l'économie bleue. Cela en aidant notamment à la création d'aires marines protégées au travers de partenariats avec les gouvernements et des entreprises privées chargées de gérer l'écosystème marin. ●

### Gestion des fonds

## Des placements verts et bleus qui sont aussi rentables

**GARANCE investit dans des fonds répondant aux critères ESG par conviction sans jamais pour autant oublier l'attente de rendement de ses adhérents qui lui confient leur épargne. La rentabilité est donc au cœur de sa stratégie d'investissement socialement responsable. Une obligation qui va de pair avec une politique très exigeante en matière de maîtrise et de diversification des risques soutenue par un travail d'analyse mené par la mutuelle et Indép'AM. À titre d'exemple, le choix d'investir dans le fonds SOF (*Althelia Sustainable Ocean Fund*) de préservation des océans s'accompagne d'une garantie solide : l'agence de développement économique américaine USAID s'est engagée à couvrir 50 % des pertes éventuelles vis-à-vis des investisseurs, dont fait désormais partie GARANCE.**



**“Recouvrant 70 % de la surface de la planète, les océans représentent une opportunité économique sous-investie et leur préservation est cruciale.”**

Xavier Couratier,  
directeur délégué de la stratégie  
et des opérations de GARANCE

## 2 questions à...



Philippe Zaouati,  
CEO de Mirova

### Pourquoi Mirova a-t-il créé le fonds océanique durable Althelia Sustainable Ocean Fund ?

La préservation des océans, qui couvrent 70 % de la planète, est une problématique majeure. L'acidification de ces derniers joue un rôle clé dans le changement climatique. La pollution de l'environnement marin, et notamment celle générée par les déchets plastique, a de lourdes conséquences directes et indirectes sur les activités de la pêche, donc l'alimentation et la santé des populations humaines. Même chose pour la biodiversité. Enfin, l'enjeu est aussi économique. De nombreuses activités sont dépendantes des océans : la pêche, bien sûr, mais aussi le tourisme ou des secteurs auxquels on ne pense pas immédiatement comme la santé et la pharmacie. L'objectif du fonds est donc aussi de protéger ces modèles économiques. Et comme pour notre autre fonds dédié au capital naturel Land Degradation Neutrality, c'est une classe d'actifs particulière dont l'ambition n'est pas de faire de la philanthropie mais de l'investissement avec des performances de marché, en soutenant des entreprises à fort potentiel de croissance.

### Comment percevez-vous la stratégie d'investissement responsable de GARANCE ?

Elle est remarquable et quasiment unique. Il existe encore peu d'investisseurs qui ont décidé de franchir le pas et d'investir dans un large spectre d'investissements à impact positif. Là où beaucoup s'arrêtent aux énergies renouvelables, GARANCE, qui est aussi présente sur cette thématique, va au-delà en s'intéressant au capital naturel et elle le fait de façon significative. Ce n'est pas du saupoudrage. La mutuelle est pionnière dans le domaine. C'est une fierté, qu'elle soit un des investisseurs de nos fonds. ●

## Fondation GARANCE : cinq ans de réussite et un nouveau départ

Née il y a cinq ans de la volonté des élus de GARANCE d'apporter une plus-value sociétale au-delà de son seul rôle d'assureur mutualiste, la Fondation GARANCE est la seule fondation dédiée uniquement à l'artisanat. Elle porte l'ensemble des actions de mécénat de GARANCE.

Quatre objectifs guident les actions de la Fondation GARANCE, placée sous l'égide de la Fondation de France : favoriser la transmission des savoir-faire et renforcer les liens intergénérationnels ; faciliter la mise en œuvre d'actions éducatives dans le cadre de l'apprentissage ; soutenir les projets qui visent à promouvoir l'excellence des métiers ; mettre en œuvre des études et actions pour accompagner les entrepreneurs et leur famille et prévenir les risques de santé au travail. En novembre 2019, son comité exécutif a reconduit, pour une nouvelle période de cinq ans, son programme d'actions autour de deux grands axes : le soutien à des jeunes apprentis méritants et l'accompagnement financier d'organismes à but non lucratif.

### Soutenir les apprentis méritants

Un lieu aussi symbolique que prestigieux et une véritable reconnaissance de l'action de la Fondation GARANCE : la quatrième édition des Bourses d'Excellence s'est déroulée au musée des Arts et métiers, en présence de Régis Marcon, chef 3 étoiles, et de nombreuses personnalités. Ouvert à tous les apprentis formés dans les CFA gérés par les chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles du secteur, ce programme récompense des jeunes apprentis motivés et méritants pouvant justifier d'un parcours exemplaire dans le secteur de l'artisanat. Le montant des bourses peut financer une partie de leur scolarité, une formation, leur participation à un concours ou encore l'acquisition d'outils et matériaux utiles à leurs travaux. Cette année, la Fondation GARANCE a distingué 23 lauréats et lauréates issus de 15 écoles différentes qui se sont partagé 45 000 euros. La soirée a également été l'occasion de réunir les lauréats récompensés depuis la première édition du programme et issus de diverses branches professionnelles, de se rencontrer et d'échanger ensemble sur leur parcours d'apprenti.

### Une campagne annuelle d'appels à projets

Depuis cinq ans, la Fondation GARANCE soutient également une vingtaine d'organismes à but non lucratif porteurs de projets d'intérêt général en lien avec ses objectifs. Chaque année, elle lance des appels à projets débouchant sur l'octroi d'aides financières pouvant s'élever jusqu'à 20 000 euros. En 2019, deux nouveaux appels ont été lancés. S'adressant plus particulièrement aux centres de formation d'apprentis du secteur de l'artisanat, le premier était dédié à la transformation numérique, l'innovation pédagogique et l'apprentissage des métiers de l'artisanat. Sept projets ont été subventionnés dans ce cadre. La Fondation a, d'autre part, reconduit en 2019 son appel à projets de l'année précédente concernant l'accompagnement des entrepreneurs et des conjoints de l'économie de proximité exposés au risque d'épuisement professionnel. À l'issue de la sélection, elle a notamment apporté son soutien à l'APESA (voir ci-contre) et à deux autres associations qui accompagnent des chefs d'entreprise en difficulté.

### Un domaine et des modes d'intervention élargis

Le Conseil d'administration de GARANCE a décidé de faire évoluer la Fondation dès la fin d'année 2020. « L'objectif est d'en faire un véritable outil de développement du mécénat de la mutuelle, indique Philippe Bollecker, délégué général de la Fondation, au travers d'un fonds de dotation pourvu de la personnalité juridique. Celui-ci permettra de gagner en visibilité, de mieux associer nos collaborateurs grâce au mécénat de compétences, et aussi de développer nos programmes avec, par exemple, la mise en place d'un soutien financier dédié aux entrepreneurs. » ●

## Témoignages



Marc Binné,  
Président d'APESA France

**Pour la deuxième année consécutive, la Fondation GARANCE a apporté en 2019 son soutien financier à l'association APESA (Aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance psychologique aiguë).**

On parle d'entreprise en difficulté mais beaucoup moins de l'entrepreneur en difficulté. Qui s'occupe de lui et prend en charge stress, désespoir, idées noires... ? C'est pourtant dans cet état-là que de nombreux professionnels reçoivent les chefs d'entreprise se retrouvent moralement affaiblis, leur situation matérielle et familiale se dégrade. Réunissant des « sentinelles » formées à la détection du risque suicidaire et plus de 900 psychologues, notre réseau est là pour les accompagner psychologiquement dans leurs difficultés et éviter que les idées noires ne prennent le dessus. Après un premier entretien par téléphone destiné à évaluer la gravité de la situation, la prise en charge, gratuite et confidentielle, comprend cinq séances avec un psychologue proche du domicile du chef d'entreprise. Depuis sa création, en 2013, APESA a aidé plus de 2 800 entrepreneurs, et 57 tribunaux de commerce ainsi que cinq tribunaux judiciaires ont adopté son dispositif. ●

# 450 M€

alloués à la Fondation GARANCE  
pour la période 2015-2019



Olivier Devaux,  
directeur du CFA de la Chambre de métiers  
et de l'artisanat des Yvelines

**Une reconnaissance pour les jeunes et les enseignants**

Trois apprentis de notre CFA ont reçu une Bourse d'Excellence de la Fondation GARANCE en 2019. C'est une récompense très importante qui, au-delà de l'aide financière, les valorise, leur met le pied à l'étrier et leur permet de développer leur réseau. À travers eux, c'est aussi une reconnaissance de notre établissement et, surtout, de l'équipe pédagogique qui accompagne nos 800 jeunes dont certains ont été précédemment en situation de décrochage scolaire. Enfin, à travers ce programme, la Fondation contribue à mettre en valeur l'apprentissage et à mieux faire connaître les métiers d'excellence de l'artisanat. ●

## Lauréats



Paul Vergonjeanne,  
tailleur de pierre, est un des lauréats  
de la Bourse d'Excellence 2018,  
qui lui a permis de financer  
son master d'architecture à Madrid  
et d'entreprendre une thèse

**“La Bourse de la Fondation GARANCE m'a permis de poursuivre mes études et m'a encouragé en me prouvant que d'autres avaient confiance en mon projet.”**



# Une année d'événements et de partenariats citoyens

En 2019, GARANCE a poursuivi et renforcé sa politique de partenariats avec les acteurs du secteur de l'artisanat et du commerce de proximité.

Retour en images sur une année riche en événements aux côtés de la communauté des adhérents de la mutuelle.

26 JANVIER 2019

## 6<sup>e</sup> édition de l'International Catering Cup



Cocorico ! Après trois jours d'intense compétition au Sirha de Lyon, le titre de meilleur traiteur du monde a été attribué à l'équipe de France représentée par Philippe Brizet et Laurent Pizano. Ce binôme d'artisans d'excellence a reçu le Trophée d'Or de l'International Catering Cup, concours organisé tous les deux ans par la Confédération nationale des charcutiers traiteurs et dont GARANCE est l'un des trois partenaires officiels. Bravo à eux pour avoir défendu les couleurs de l'artisanat français face à 11 autres nations !

24 FÉVRIER 2019

## Concours des meilleurs apprentis de France charcutiers traiteurs

GARANCE était présente au Salon de l'agriculture 2019 pour féliciter les trois lauréats du concours des meilleurs apprentis de France charcutiers traiteurs. Un événement qui s'inscrit dans le prolongement d'un partenariat historique avec la Confédération nationale des charcutiers traiteurs (CNCT) que la mutuelle soutient dans toutes ses actions de valorisation de la profession et ses manifestations tournées vers les jeunes.

5 AVRIL 2019

## Artisans en scène

GARANCE s'est associée à la deuxième édition de l'événement « Artisans en scène » dédié aux artisans et professionnels de la décoration qui s'est déroulée à la Marbrerie de Montreuil (Seine-Saint-Denis). La mutuelle y a animé une conférence intitulée « Artisans ! Préparez votre avenir... et anticipez les problèmes ».

10 AVRIL 2019

## Journées de la Construction

GARANCE a accueilli de très nombreux artisans du bâtiment sur son stand des Journées de la Construction organisées par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), qui se sont tenues à Nice et dont la mutuelle était l'un des 15 partenaires officiels.

17 MAI 2019

## Congrès de la FENARAC

À Hyères, GARANCE a réaffirmé son lien historique avec les retraités de l'artisanat et du commerce en participant au 35<sup>e</sup> Congrès de la FENARAC (Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat et du commerce de proximité) consacré à un thème au cœur de l'ADN de la mutuelle, « la protection sociale solidaire entre les générations ».

Le partenariat historique avec la FENARAC s'est concrétisé également par un challenge de quatre mois invitant les 75 associations départementales à promouvoir auprès de leurs adhérents le contrat GARANCE Épargne, commercialisé depuis septembre 2018.

25 SEPTEMBRE 2019

## Rabelais des Jeunes Talents

Partenaire depuis huit ans des Rabelais des Jeunes Talents, créés par la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) pour valoriser la culture gastronomique française et le talent de la nouvelle génération d'artisans d'une dizaine de métiers de bouche (boucher, boulanger, charcutier traiteur, restaurateur...), GARANCE était présente le 25 septembre, au Grand Rex à Paris, pour l'édition 2019 de ce concours. À cette occasion, Serge Crouin, Président de la mutuelle, a remis les Trophées de la catégorie charcutier traiteur aux deux lauréats 2019 : Aurélien Berhault et Quentin Lucas.

DU 11 AU 14 OCTOBRE 2019

## Artisanales de Chartres 2019



Journée d'inauguration avec la ministre Agnès Pannier-Runacher, Serge Crouin et Mélanie Zinovieff, fabricante de biscuits artisanaux distinguée par le jury.



Serge Crouin, Marie Teyssou et Thibaut Ricard, créateur de bijoux et gagnant du Super Tremplin GARANCE de l'artisanat.

Partenaire officiel des Artisanales de Chartres, GARANCE finance chaque année un stand tout équipé de 9 m<sup>2</sup> pour 20 jeunes entreprises artisanales sélectionnées par la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Eure-et-Loir (CMA 28) pour le concours des Tremplins GARANCE de l'artisanat. Lors de la soirée, Serge Crouin, Président de GARANCE, a remis le **Trophée Super Tremplin doté de 1 500 euros à Thibaut Ricard**. Fort d'une expérience d'une dizaine d'années à confectionner des parures de prestige pour les plus grandes maisons de la place Vendôme, ce dernier a décidé en 2017 de créer ses propres bijoux, accessibles au plus grand nombre, en lançant son entreprise, « Insolite Joaillerie », implantée à Verneuil-sur-Seine (78). Dans le respect des méthodes de fabrications traditionnelles de la joaillerie française, ses bijoux sont fabriqués à la main dans un atelier parisien. À destination des hommes et des femmes, ses créations marient des matières nobles (or, argent...) à des matériaux plus insolites (bois précieux, titane, carbone...). **Cinq autres entrepreneurs ont été également distingués par le jury** dont étaient membres des élus du Conseil d'administration de GARANCE : Mathieu Vath, ébéniste ; Damien Dos Santos Pires, artisan plâtrier ; Julie Lambert-Coucot, créatrice de bijoux et accessoires ; Julien Thieulin, artisan ferronnier ; Mélanie Zinovieff, fabricante de biscuits artisanaux.

## Sommaire

|                                                                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Comptes annuels                                                                                                               | 63 |
| Compte de résultat technique<br>Epargne Retraite                                                                              | 67 |
| Compte de résultat technique<br>Prévoyance                                                                                    | 68 |
| Actifs incorporels,<br>placements immobiliers et actifs<br>corporels d'exploitation                                           | 69 |
| Provisions techniques                                                                                                         | 75 |
| Rapport spécial du commissaire<br>aux comptes sur les conventions<br>réglementées                                             | 85 |
| Rapport du commissaire aux comptes<br>sur les comptes annuels                                                                 | 87 |
| Rapport du commissaire aux<br>comptes sur les comptes annuels<br>de GARANCE Retraite PERP                                     | 92 |
| Attestation du commissaire aux<br>comptes de la mutuelle GARANCE<br>sur les sommes et avantages versés<br>aux administrateurs | 95 |
| Résolution proposée par<br>le Conseil d'administration à<br>l'adoption de l'Assemblée générale<br>du 10 septembre 2020        | 97 |

## Comptes annuels

### Actif du Bilan Global

(en milliers d'euros)

|                                                                    | 31 décembre 2019 |               | 31 décembre 2018 |               | Évolution      |               |
|--------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|----------------|---------------|
|                                                                    | Montant          | % sur total   | Montant          | % sur total   | Montant        | % sur total   |
| <b>Actifs incorporels</b>                                          | <b>4 146</b>     | <b>0,1%</b>   | <b>5 009</b>     | <b>0,2%</b>   | <b>-863</b>    | <b>-17,2%</b> |
| <b>Placements</b>                                                  | <b>3 065 360</b> | <b>88,0%</b>  | <b>2 942 247</b> | <b>89,3%</b>  | <b>123 113</b> | <b>4,2%</b>   |
| Terrains et constructions                                          | 18 316           | 0,5%          | 17 983           | 0,5%          | 333            | 1,9%          |
| Placements entreprises liées                                       | 500              | 0,0%          | 499              | 0,0%          | 0              | 0,1%          |
| Autres placements                                                  | 3 046 544        | 87,5%         | 2 923 765        | 88,7%         | 122 779        | 4,2%          |
| <b>Placements représentant les<br/>provisions techniques en UC</b> | <b>737</b>       | <b>0,0%</b>   | <b>472</b>       | <b>0,0%</b>   | <b>264</b>     | <b>56,0%</b>  |
| <b>Part des réassureurs dans les<br/>provisions techniques</b>     | <b>0</b>         | <b>0,0%</b>   | <b>0</b>         | <b>0,0%</b>   | <b>0</b>       |               |
| <b>Créances</b>                                                    | <b>1 853</b>     | <b>0,1%</b>   | <b>1 675</b>     | <b>0,1%</b>   | <b>178</b>     | <b>10,6%</b>  |
| Créances nées d'opérations<br>directes                             | 529              | 0,0%          | 239              | 0,0%          | 290            | 121,2%        |
| Créances nées d'opérations de<br>réassurance                       | 0                | 0,0%          | 0                | 0,0%          | 0              |               |
| Autres créances                                                    | 1 324            | 0,0%          | 1 436            | 0,0%          | -112           | -7,8%         |
| <b>Autres actifs</b>                                               | <b>25 547</b>    | <b>0,7%</b>   | <b>7 245</b>     | <b>0,2%</b>   | <b>18 302</b>  | <b>252,6%</b> |
| Actifs corporels d'exploitation                                    | 644              | 0,0%          | 587              | 0,0%          | 57             | 9,7%          |
| Avoirs en banque, CCP<br>et caisse                                 | 24 902           | 0,7%          | 6 658            | 0,2%          | 18 245         | 274,0%        |
| <b>Comptes de régularisation<br/>- Actif</b>                       | <b>384 218</b>   | <b>11,0%</b>  | <b>339 243</b>   | <b>10,3%</b>  | <b>44 975</b>  | <b>13,3%</b>  |
| Intérêts et loyers acquis<br>non échus                             | 25 557           | 0,7%          | 26 088           | 0,8%          | -531           | -2,0%         |
| Autres comptes<br>de régularisation                                | 358 661          | 10,3%         | 313 156          | 9,5%          | 45 505         | 14,5%         |
| <b>Comptes transitoires et<br/>Différences de conversion</b>       | <b>0</b>         | <b>0,0%</b>   | <b>0</b>         | <b>0,0%</b>   | <b>0</b>       |               |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                            | <b>3 481 859</b> | <b>100,0%</b> | <b>3 295 892</b> | <b>100,0%</b> | <b>185 968</b> | <b>5,6%</b>   |

## Comptes annuels

## Passif du Bilan Global

(en milliers d'euros)

|                                                          | 31 décembre 2019 |               | 31 décembre 2018 |               | Évolution      |               |
|----------------------------------------------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|----------------|---------------|
|                                                          | Montant          | % sur total   | Montant          | % sur total   | Montant        | % sur total   |
| <b>Fonds mutualistes et réserves</b>                     | <b>249 088</b>   | <b>7,2%</b>   | <b>242 053</b>   | <b>7,3%</b>   | <b>7 035</b>   | <b>2,9%</b>   |
| Fonds de dotation sans droit de reprise                  | 381              | 0,0%          | 381              | 0,0%          | 0              | 0,0%          |
| Réserves                                                 | 243 188          | 7,0%          | 237 397          | 7,2%          | 5 792          | 2,4%          |
| Résultat de l'exercice                                   | 5 519            | 0,2%          | 4 275            | 0,1%          | 1 244          | 29,1%         |
| <b>Provisions techniques brutes</b>                      | <b>3 131 152</b> | <b>89,9%</b>  | <b>2 981 165</b> | <b>90,5%</b>  | <b>149 987</b> | <b>5,0%</b>   |
| Provisions d'assurance vie                               | 3 105 295        | 89,2%         | 2 946 736        | 89,4%         | 158 559        | 5,4%          |
| Provisions pour prestations à payer Vie                  | 1 321            | 0,0%          | 778              | 0,0%          | 544            | 69,9%         |
| Provisions pour prestations à payer Non Vie              | 22               | 0,0%          | 8                | 0,0%          | 13             | 165,5%        |
| Provisions pour participation aux excédents              | 24 423           | 0,7%          | 33 535           | 1,0%          | -9 113         | -27,2%        |
| Autres provisions techniques Vie                         | 0                | 0,0%          | 2                | 0,0%          | -2             | -100,0%       |
| Autres provisions techniques Non Vie                     | 92               | 0,0%          | 106              | 0,0%          | -14            | -13,3%        |
| <b>Provisions techniques unités de compte</b>            | <b>759</b>       | <b>0,0%</b>   | <b>472</b>       | <b>0,0%</b>   | <b>286</b>     | <b>60,6%</b>  |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>                | <b>77</b>        | <b>0,0%</b>   | <b>78</b>        | <b>0,0%</b>   | <b>-1</b>      | <b>-1,7%</b>  |
| <b>Autres dettes</b>                                     | <b>98 998</b>    | <b>2,8%</b>   | <b>69 971</b>    | <b>2,1%</b>   | <b>29 027</b>  | <b>41,5%</b>  |
| Dettes nées d'opérations directes                        | 4 569            | 0,1%          | 4 300            | 0,1%          | 269            | 6,3%          |
| Dettes nées d'opérations de réassurance                  | 0                | 0,0%          | 0                | 0,0%          | 0              |               |
| Dettes envers des établissements de crédits              | 1 361            | 0,0%          | 30               | 0,0%          | 1 331          | 4451,5%       |
| Autres dettes                                            | 93 067           | 2,7%          | 65 641           | 2,0%          | 27 426         | 41,8%         |
| <b>Comptes de régularisation - Passif</b>                | <b>1 786</b>     | <b>0,1%</b>   | <b>2 153</b>     | <b>0,1%</b>   | <b>-366</b>    | <b>-17,0%</b> |
| <b>Comptes transitoires et Différences de conversion</b> | <b>0</b>         | <b>0,0%</b>   | <b>0</b>         | <b>0,0%</b>   | <b>0</b>       |               |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                   | <b>3 481 859</b> | <b>100,0%</b> | <b>3 295 892</b> | <b>100,0%</b> | <b>185 968</b> | <b>5,6%</b>   |

## Comptes annuels

## Compte de résultat technique Non Vie

(en milliers d'euros)

|                                              | 31 décembre 2019      |                            |                             | 31 décembre 2018 |                   | Évolution     |                   |               |
|----------------------------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
|                                              | Opérations brutes (A) | Cession en réassurance (B) | Opérations nettes (A) + (B) | % sur total      | Opérations nettes | % sur total   | Opérations nettes | %             |
| Cotisations acquises                         | 727                   |                            | 727                         | 99,4%            | 762               | 99,4%         | -35               | -4,5%         |
| Produits des placements alloués du compte NT | 4                     |                            | 4                           | 0,6%             | 4                 | 0,6%          | 0                 | -2,1%         |
| Autres produits techniques                   | 0                     |                            | 0                           | 0,0%             | 0                 | 0,0%          | 0                 |               |
| <b>Total produits</b>                        | <b>732</b>            | <b>0</b>                   | <b>732</b>                  | <b>100,0%</b>    | <b>766</b>        | <b>100,0%</b> | <b>-35</b>        | <b>-4,5%</b>  |
| Charges des prestations                      | -157                  |                            | -157                        | -21,4%           | -228              | -29,7%        | 71                | -31,2%        |
| Charges des autres provisions techniques     | 1                     |                            | 1                           | 0,1%             | -46               | -5,9%         | 46                | -101,3%       |
| Participation aux résultats                  |                       |                            | 0                           | 0,0%             | 0                 | 0,0%          | 0                 |               |
| Charges d'acquisition                        |                       |                            | 0                           | 0,0%             | 0                 | 0,0%          | 0                 |               |
| Charges d'administration                     |                       |                            | 0                           | 0,0%             | 0                 | 0,0%          | 0                 |               |
| Autres charges techniques                    |                       |                            | 0                           | 0,0%             | 0                 | 0,0%          | 0                 |               |
| Charge de la provision pour égalisation      |                       |                            | 0                           | 0,0%             | 0                 | 0,0%          | 0                 |               |
| <b>Total charges</b>                         | <b>-156</b>           | <b>0</b>                   | <b>-156</b>                 | <b>-21,4%</b>    | <b>-273</b>       | <b>-35,7%</b> | <b>117</b>        | <b>-42,8%</b> |
| <b>RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE</b>            | <b>575</b>            | <b>0</b>                   | <b>575</b>                  | <b>78,6%</b>     | <b>493</b>        | <b>64,3%</b>  | <b>82</b>         | <b>16,7%</b>  |

## Compte de résultat technique Vie

(en milliers d'euros)

|                                                            | 31 décembre 2019      |                            |                             | 31 décembre 2018 |                   | Évolution      |                   |                |
|------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------|-------------------|----------------|-------------------|----------------|
|                                                            | Opérations brutes (A) | Cession en réassurance (B) | Opérations nettes (A) + (B) | % sur total      | Opérations nettes | % sur total    | Opérations nettes | %              |
| Cotisations acquises                                       | 190 335               | -800                       | 189 535                     | 59,5%            | 120 021           | 48,0%          | 69 515            | 57,9%          |
| Produits des placements                                    | 128 837               |                            | 128 837                     | 40,5%            | 130 073           | 52,0%          | -1 236            | -1,0%          |
| Produits des placements transférés au compte non technique | 0                     |                            | 0                           | 0,0%             | 0                 | 0,0%           | 0                 |                |
| Autres produits techniques                                 | 10                    |                            | 10                          | 0,0%             | 20                | 0,0%           | -10               | -50,7%         |
| <b>Total produits</b>                                      | <b>319 182</b>        | <b>-800</b>                | <b>318 382</b>              | <b>100,0%</b>    | <b>250 113</b>    | <b>100,0%</b>  | <b>68 269</b>     | <b>27,3%</b>   |
| Charges des prestations                                    | -119 976              | 0                          | -119 976                    | -37,7%           | -101 607          | -40,6%         | -18 370           | 18,1%          |
| Variation des provisions techniques                        | -78 759               | 0                          | -78 759                     | -24,7%           | 4 243             | 1,7%           | -83 002           | -1956,1%       |
| Ajustements ACAV                                           | 75                    | 0                          | 75                          | 0,0%             | -48               | 0,0%           | 123               | -256,6%        |
| Participation aux résultats                                | -76 848               | 0                          | -76 848                     | -24,1%           | -114 632          | -45,8%         | 37 783            | -33,0%         |
| Charges des placements                                     | -7 867                |                            | -7 867                      | -2,5%            | -12 947           | -5,2%          | 5 080             | -39,2%         |
| Charges d'acquisition                                      | -12 636               |                            | -12 636                     | -4,0%            | -8 689            | -3,5%          | -3 947            | 45,4%          |
| Charges d'administration                                   | -15 175               |                            | -15 175                     | -4,8%            | -13 839           | -5,5%          | -1 336            | 9,7%           |
| Autres charges techniques                                  | -5 552                |                            | -5 552                      | -1,7%            | -4 512            | -1,8%          | -1 040            | 23,1%          |
| <b>Total charges</b>                                       | <b>-316 739</b>       | <b>0</b>                   | <b>-316 739</b>             | <b>-99,5%</b>    | <b>-252 030</b>   | <b>-100,8%</b> | <b>-64 709</b>    | <b>25,7%</b>   |
| <b>RÉSULTAT TECHNIQUE VIE</b>                              | <b>2 443</b>          | <b>-800</b>                | <b>1 643</b>                | <b>0,5%</b>      | <b>-1 917</b>     | <b>-0,8%</b>   | <b>3 560</b>      | <b>-185,7%</b> |

# Compte de résultat technique Epargne Retraite

## Compte de résultat non technique

(en milliers d'euros)

|                                                         | 31 décembre 2019 |               | 31 décembre 2018 |               | Évolution    |                |
|---------------------------------------------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|--------------|----------------|
|                                                         | Montant          | % sur total   | Montant          | % sur total   | Montant      | % sur total    |
| <b>Résultat technique Non Vie</b>                       | <b>575</b>       | <b>10,4%</b>  | <b>493</b>       | <b>11,5%</b>  | <b>82</b>    | <b>16,7%</b>   |
| <b>Résultat technique Vie</b>                           | <b>1 643</b>     | <b>29,8%</b>  | <b>-1 917</b>    | <b>-44,8%</b> | <b>3 560</b> | <b>-185,7%</b> |
| Produits des placements                                 | 6 962            | 126,2%        | 7 143            | 167,1%        | -181         | -2,5%          |
| Produits des placements alloués du compte technique vie | 0                | 0,0%          | 0                | 0,0%          | 0            |                |
| Charges des placements                                  | -425             | -7,7%         | -711             | -16,6%        | 286          | -40,2%         |
| Produits des placements transférés au compte non vie    | -4               | -0,1%         | -4               | -0,1%         | 0            | -2,1%          |
| Autres produits non techniques                          | 498              | 9,0%          | 256              | 6,0%          | 242          | 94,3%          |
| Autres charges non techniques                           | -9               | -0,2%         | -5               | -0,1%         | -4           | 73,8%          |
| Charges et produits exceptionnels                       | -2 523           | -45,7%        | 73               | 1,7%          | -2 596       | -3553,0%       |
| Impôt sur le résultat                                   | -1 199           | -21,7%        | -1 053           | -24,6%        | -146         | 13,8%          |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>                           | <b>5 519</b>     | <b>100,0%</b> | <b>4 275</b>     | <b>100,0%</b> | <b>1 244</b> | <b>29,1%</b>   |

## Compte de résultat technique Vie

(en milliers d'euros)

|                                                            | 31 décembre 2019      |                            |                             |                | 31 décembre 2018  |                | Évolution         |               |
|------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------|-------------------|----------------|-------------------|---------------|
|                                                            | Opérations brutes (A) | Cession en réassurance (B) | Opérations nettes (A) + (B) | % sur total    | Opérations nettes | % sur total    | Opérations nettes | %             |
| Cotisations acquises                                       | 185 769               | -800                       | 184 969                     | 59,9%          | 115 341           | 47,9%          | 69 628            | 60,4%         |
| Produits des placements                                    | 123 793               |                            | 123 793                     | 40,1%          | 125 647           | 52,1%          | -1 854            | -1,5%         |
| Produits des placements transférés au compte non technique |                       |                            | 0                           | 0,0%           | 0                 | 0,0%           | 0                 |               |
| Autres produits techniques                                 | 10                    |                            | 10                          | 0,0%           | 17                | 0,0%           | -7                | -42,7%        |
| <b>Total produits</b>                                      | <b>309 572</b>        | <b>-800</b>                | <b>308 772</b>              | <b>100,0%</b>  | <b>241 005</b>    | <b>100,0%</b>  | <b>67 767</b>     | <b>28,1%</b>  |
| Charges des prestations                                    | -117 965              |                            | -117 965                    | -38,2%         | -99 647           | -41,3%         | -18 318           | 18,4%         |
| Variation des provisions techniques                        | -79 470               |                            | -79 470                     | -25,7%         | 3 504             | 1,5%           | -82 973           | -2 368,3%     |
| Participation aux résultats                                | -76 145               |                            | -76 145                     | -24,7%         | -113 911          | -47,3%         | 37 766            | -33,2%        |
| Ajustements ACAV                                           | 75                    |                            | 75                          | 0,0%           | -48               | 0,0%           | 123               | -256,6%       |
| Charges des placements                                     | -7 737                |                            | -7 737                      | -2,5%          | -12 857           | -5,3%          | 5 120             | -39,8%        |
| Charges d'acquisition                                      | -12 366               |                            | -12 366                     | -4,0%          | -8 482            | -3,5%          | -3 884            | 45,8%         |
| Charges d'administration                                   | -13 264               |                            | -13 264                     | -4,3%          | -11 922           | -4,9%          | -1 342            | 11,3%         |
| Autres charges techniques                                  | -4 867                |                            | -4 867                      | -1,6%          | -3 895            | -1,6%          | -972              | 25,0%         |
| <b>Total charges</b>                                       | <b>-311 738</b>       | <b>0</b>                   | <b>-311 738</b>             | <b>-101,0%</b> | <b>-247 258</b>   | <b>-102,6%</b> | <b>-64 480</b>    | <b>26,1%</b>  |
| <b>RÉSULTAT TECHNIQUE VIE</b>                              | <b>-2 166</b>         | <b>-800</b>                | <b>-2 966</b>               | <b>-1,0%</b>   | <b>-6 253</b>     | <b>-2,6%</b>   | <b>3 287</b>      | <b>-52,6%</b> |

# Compte de résultat technique Prévoyance

## Compte de résultat technique Vie (en milliers d'euros)

|                                                            | 31 décembre 2019      |                            |                             |               | 31 décembre 2018  |               | Évolution         |             |
|------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------|-------------------|---------------|-------------------|-------------|
|                                                            | Opérations brutes (A) | Cession en réassurance (B) | Opérations nettes (A) + (B) | % sur total   | Opérations nettes | % sur total   | Opérations nettes | %           |
| Cotisations acquises                                       | 4 566                 | 0                          | 4 566                       | 47,5%         | 4 680             | 51,4%         | -114              | -2,4%       |
| Produits des placements                                    | 5 043                 |                            | 5 043                       | 52,5%         | 4 425             | 48,6%         | 618               | 14,0%       |
| Produits des placements transférés au compte non technique |                       |                            | 0                           | 0,0%          | 0                 | 0,0%          | 0                 |             |
| Autres produits techniques                                 | 0                     |                            | 0                           | 0,0%          | 3                 | 0,0%          | -3                | -93,1%      |
| <b>Total produits</b>                                      | <b>9 610</b>          | <b>0</b>                   | <b>9 610</b>                | <b>100,0%</b> | <b>9 108</b>      | <b>100,0%</b> | <b>501</b>        | <b>5,5%</b> |
| Charges des prestations                                    | -2 011                | 0                          | -2 011                      | -20,9%        | -1 960            | -21,5%        | -51               | 2,6%        |
| Variation des provisions techniques                        | 711                   | 0                          | 711                         | 7,4%          | 740               | 8,1%          | -29               | -3,9%       |
| Participation aux résultats                                | -703                  | 0                          | -703                        | -7,3%         | -721              | -7,9%         | 17                | -2,4%       |
| Charges des placements                                     | -131                  |                            | -131                        | -1,4%         | -91               | -1,0%         | -40               | 44,6%       |
| Charges d'acquisition                                      | -270                  |                            | -270                        | -2,8%         | -207              | -2,3%         | -62               | 30,1%       |
| Charges d'administration                                   | -1 912                |                            | -1 912                      | -19,9%        | -1 917            | -21,0%        | 5                 | -0,3%       |
| Autres charges techniques                                  | -685                  |                            | -685                        | -7,1%         | -616              | -6,8%         | -68               | 11,1%       |
| <b>Total charges</b>                                       | <b>-5 001</b>         | <b>0</b>                   | <b>-5 001</b>               | <b>-52,0%</b> | <b>-4 772</b>     | <b>-52,4%</b> | <b>-229</b>       | <b>4,8%</b> |
| <b>RÉSULTAT TECHNIQUE VIE</b>                              | <b>4 609</b>          | <b>0</b>                   | <b>4 609</b>                | <b>48,0%</b>  | <b>4 336</b>      | <b>47,6%</b>  | <b>273</b>        | <b>6,3%</b> |

# Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

## Mouvements, valeurs brutes, valeurs nettes (en milliers d'euros)

| DÉSIGNATION                                                               | Valeur brute au 31/12/18 | Variation    |                         | Valeur brute au 31/12/19 | Amortissement prov. dépréciation | Montant net au 31/12/19 |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------|-------------------------|--------------------------|----------------------------------|-------------------------|
|                                                                           |                          | Augmentation | Diminution et Transfert |                          |                                  |                         |
| <b>Actifs incorporels (1)</b>                                             |                          |              |                         |                          |                                  |                         |
| - Frais d'établissement                                                   | 0                        | 0            | 0                       | 0                        | 0                                | 0                       |
| - Frais de développement                                                  | 0                        | 0            | 0                       | 0                        | 0                                | 0                       |
| - Autres actifs incorporels                                               | 15 364                   | 2 622        | 2 698                   | 15 288                   | 11 143                           | 4 146                   |
| <b>Total actifs incorporels :</b>                                         | <b>15 364</b>            | <b>2 622</b> | <b>2 698</b>            | <b>15 288</b>            | <b>11 143</b>                    | <b>4 146</b>            |
| <b>Placements immobiliers (2)</b>                                         |                          |              |                         |                          |                                  |                         |
| <b>Terrains et constructions :</b>                                        |                          |              |                         |                          |                                  |                         |
| - Terrains non construits                                                 | 0                        | 0            | 0                       | 0                        | 0                                | 0                       |
| - Parts de sociétés non cotées à objet foncier                            | 0                        | 0            | 0                       | 0                        | 0                                | 0                       |
| - Immeubles bâtis hors immeuble d'exploitation                            | 1 739                    | 0            | 0                       | 1 739                    | 846                              | 894                     |
| - Parts et actions en sociétés immobilières non cotées                    | 0                        | 0            | 0                       | 0                        | 0                                | 0                       |
| - Immeuble d'exploitation                                                 | 22 071                   | 892          | 27                      | 22 936                   | 5 541                            | 17 395                  |
| <b>Terrains et constructions en cours :</b>                               | <b>0</b>                 | <b>0</b>     | <b>0</b>                | <b>0</b>                 | <b>0</b>                         | <b>0</b>                |
| - Terrains affectés à une construction en cours                           | 0                        | 0            | 0                       | 0                        | 0                                | 0                       |
| - Immeuble en cours                                                       | 0                        | 0            | 0                       | 0                        | 0                                | 0                       |
| - Immeuble d'exploitation en cours                                        | 0                        | 0            | 0                       | 0                        | 0                                | 0                       |
| <b>Total placements immobiliers :</b>                                     | <b>23 810</b>            | <b>892</b>   | <b>27</b>               | <b>24 676</b>            | <b>6 387</b>                     | <b>18 289</b>           |
| <b>Titres de propriété (3) :</b>                                          |                          |              |                         |                          |                                  |                         |
| <b>dans des entités avec lesquelles existe un lien de participation :</b> |                          |              |                         |                          |                                  |                         |
| - Actions et titres cotés                                                 | 0                        | 0            | 0                       | 0                        | 0                                | 0                       |
| - Actions et titres non cotés                                             | 499                      | 0            | 0                       | 500                      | 0                                | 500                     |
| <b>Sous-total (a) ...</b>                                                 | <b>499</b>               | <b>0</b>     | <b>0</b>                | <b>500</b>               | <b>0</b>                         | <b>500</b>              |
| <b>Autres Titres de placement (4) :</b>                                   |                          |              |                         |                          |                                  |                         |
| <b>Sous-total (b) ...</b>                                                 | <b>0</b>                 | <b>0</b>     | <b>0</b>                | <b>0</b>                 | <b>0</b>                         | <b>0</b>                |
| <b>Sous-total (a + b) ...</b>                                             | <b>499</b>               | <b>0</b>     | <b>0</b>                | <b>500</b>               | <b>0</b>                         | <b>500</b>              |
| <b>Actifs corporels d'exploitation</b>                                    |                          |              |                         |                          |                                  |                         |
| - Dépôts et cautionnements                                                | 15                       | 12           | 0                       | 27                       | 0                                | 27                      |
| - Autres immobilisations corporelles                                      | 1 818                    | 265          | 210                     | 1 873                    | 1 255                            | 618                     |
| <b>Total actifs corporels d'exploitation :</b>                            | <b>1 832</b>             | <b>277</b>   | <b>210</b>              | <b>1 899</b>             | <b>1 255</b>                     | <b>644</b>              |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                                      | <b>41 506</b>            | <b>3 790</b> | <b>2 934</b>            | <b>42 362</b>            | <b>18 784</b>                    | <b>23 578</b>           |

(1) Comptes 50 (et rattachés)

(3) Comptes 250 et 260 (et rattachés)

(2) Comptes 21 et 22 (et rattachés)

(4) Compte 25 et 26 (et rattachés) sauf 250 et 260

**Mouvements : amortissements et provisions pour dépréciations**

## Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

(en milliers d'euros)

| DÉSIGNATION                                            | Amortissement<br>dotation de l'exercice | Amortissement<br>reprise de l'exercice | Provision pour<br>dépréciation dot.<br>de l'exercice | Provision pour<br>dépréciation rep.<br>de l'exercice |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>Actifs incorporels (1)</b>                          | <b>0</b>                                | <b>0</b>                               | <b>0</b>                                             | <b>0</b>                                             |
| - Frais d'établissement                                | 0                                       | 0                                      | 0                                                    | 0                                                    |
| - Frais de développement                               | 0                                       | 0                                      | 0                                                    | 0                                                    |
| - Autres actifs incorporels                            | -3 196                                  | 0                                      | 0                                                    | 0                                                    |
| <b>Total actifs incorporels :</b>                      | <b>-3 196</b>                           | <b>0</b>                               | <b>0</b>                                             | <b>0</b>                                             |
| <b>Placements immobiliers (2)</b>                      | <b>0</b>                                | <b>0</b>                               | <b>0</b>                                             | <b>0</b>                                             |
| <b>Terrains et constructions :</b>                     | <b>0</b>                                | <b>0</b>                               | <b>0</b>                                             | <b>0</b>                                             |
| - Terrains non construits                              | 0                                       | 0                                      | 0                                                    | 0                                                    |
| - Parts de sociétés non cotées à objet foncier         | 0                                       | 0                                      | 0                                                    | 0                                                    |
| - Immeubles bâtis hors immeuble d'exploitation         | -12                                     | 0                                      | 0                                                    | 0                                                    |
| - Parts et actions en sociétés immobilières non cotées | 0                                       | 0                                      | 0                                                    | 0                                                    |
| - Immeuble d'exploitation                              | -548                                    | 0                                      | 0                                                    | 0                                                    |
| <b>Terrains et constructions en cours :</b>            | <b>0</b>                                | <b>0</b>                               | <b>0</b>                                             | <b>0</b>                                             |
| - Terrains affectés à une construction en cours        | 0                                       | 0                                      | 0                                                    | 0                                                    |
| - Immeuble en cours                                    | 0                                       | 0                                      | 0                                                    | 0                                                    |
| - Immeuble d'exploitation en cours                     | 0                                       | 0                                      | 0                                                    | 0                                                    |
| <b>Total placements immobiliers :</b>                  | <b>-559</b>                             | <b>0</b>                               | <b>0</b>                                             | <b>0</b>                                             |
| <b>Titres de propriété (3) :</b>                       | <b>0</b>                                | <b>0</b>                               | <b>0</b>                                             | <b>0</b>                                             |
| <b>Sous-total ...</b>                                  | <b>0</b>                                | <b>0</b>                               | <b>0</b>                                             | <b>0</b>                                             |
| <b>Autres Titres de placement (4) :</b>                | <b>0</b>                                | <b>0</b>                               | <b>0</b>                                             | <b>0</b>                                             |
| <b>Sous-total ...</b>                                  | <b>0</b>                                | <b>0</b>                               | <b>0</b>                                             | <b>0</b>                                             |
| <b>Actifs corporels d'exploitation</b>                 | <b>0</b>                                | <b>0</b>                               | <b>0</b>                                             | <b>0</b>                                             |
| - Dépôts et cautionnements                             | 0                                       | 0                                      | 0                                                    | 0                                                    |
| - Autres immobilisations corporelles                   | -209                                    | 0                                      | 0                                                    | 0                                                    |
| <b>Total actifs corporels d'exploitation :</b>         | <b>-209</b>                             | <b>0</b>                               | <b>0</b>                                             | <b>0</b>                                             |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                   | <b>-3 965</b>                           | <b>0</b>                               | <b>0</b>                                             | <b>0</b>                                             |

(1) Comptes 50 (et rattachés)

(3) Comptes 250 et 260 (et rattachés)

(2) Comptes 21 et 22 (et rattachés)

(4) Compte 25 et 26 (et rattachés) sauf 250 et 260.

## Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

## État récapitulatif des placements (hors PERP)

(en milliers d'euros)

|                                                                                                                                                                  | Valeur brute<br>inscrite au bilan | Valeur nette     | Valeur de<br>réalisation |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|--------------------------|
| I Placements (détail des postes A2 et A3* de l'actif)                                                                                                            |                                   |                  |                          |
| <b>1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (cpt 21 et 22) :</b>                                                                              |                                   |                  |                          |
| - dans l'OCDE                                                                                                                                                    | 119 318                           | 112 932          | 126 559                  |
| - hors de l'OCDE                                                                                                                                                 |                                   |                  |                          |
| <b>- sous-total</b>                                                                                                                                              | <b>119 318</b>                    | <b>112 932</b>   | <b>126 559</b>           |
| <b>2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM (cpt 230 sauf OPCVM) :</b>                                                          |                                   |                  |                          |
| - dans l'OCDE                                                                                                                                                    | 500                               | 500              | 2 327                    |
| - hors de l'OCDE                                                                                                                                                 |                                   |                  |                          |
| <b>sous-total</b>                                                                                                                                                | <b>500</b>                        | <b>500</b>       | <b>2 327</b>             |
| <b>3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4) (OPCVM comptabilisées en 2302xx) :</b>                                                                        |                                   |                  |                          |
| - dans l'OCDE                                                                                                                                                    | 757 709                           | 757 709          | 1 063 831                |
| - hors de l'OCDE                                                                                                                                                 |                                   |                  |                          |
| <b>sous-total</b>                                                                                                                                                | <b>757 709</b>                    | <b>757 709</b>   | <b>1 063 831</b>         |
| <b>4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe (OPCVM comptabilisées en 2301xx) :</b>                                                        |                                   |                  |                          |
| - dans l'OCDE                                                                                                                                                    | 445 969                           | 445 969          | 502 605                  |
| - hors de l'OCDE                                                                                                                                                 |                                   |                  |                          |
| <b>sous-total</b>                                                                                                                                                | <b>445 969</b>                    | <b>445 969</b>   | <b>502 605</b>           |
| <b>5 Obligations et autres titres à revenu fixe (cpt 231) :</b>                                                                                                  |                                   |                  |                          |
| - dans l'OCDE                                                                                                                                                    | 1 663 266                         | 2 019 734        | 3 035 569                |
| - hors de l'OCDE                                                                                                                                                 |                                   |                  |                          |
| <b>sous-total</b>                                                                                                                                                | <b>1 663 266</b>                  | <b>2 019 734</b> | <b>3 035 569</b>         |
| <b>6 Prêts hypothécaires (cpt 2321xx) :</b>                                                                                                                      |                                   |                  |                          |
| <b>sous-total</b>                                                                                                                                                | <b>0</b>                          | <b>0</b>         | <b>0</b>                 |
| <b>7 Autres prêts et effets assimilés (cpt 23 sauf 2321xx) :</b>                                                                                                 |                                   |                  |                          |
| <b>sous-total</b>                                                                                                                                                | <b>0</b>                          | <b>0</b>         | <b>0</b>                 |
| <b>8 Dépôts auprès des cédantes (cpt 235) :</b>                                                                                                                  |                                   |                  |                          |
| <b>sous-total</b>                                                                                                                                                | <b>0</b>                          | <b>0</b>         | <b>0</b>                 |
| <b>9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements (cpt 233 et 234) :</b>                                                |                                   |                  |                          |
| - dans l'OCDE                                                                                                                                                    | 10                                | 10               | 10                       |
| - hors de l'OCDE                                                                                                                                                 |                                   |                  |                          |
| <b>sous-total</b>                                                                                                                                                | <b>10</b>                         | <b>10</b>        | <b>10</b>                |
| <b>10 Actifs représentatifs des opérations en unités de compte (cpt 24) :</b>                                                                                    |                                   |                  |                          |
| - placements immobiliers ;                                                                                                                                       |                                   |                  |                          |
| - titres à revenu variable, autres que des parts d'OPCVM ;                                                                                                       | 85                                | 85               | 85                       |
| - OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe ;                                                                                                        | 652                               | 652              | 652                      |
| - autres OPCVM ;                                                                                                                                                 |                                   |                  |                          |
| - obligations et autres titres à revenu fixe                                                                                                                     |                                   |                  |                          |
| <b>sous-total</b>                                                                                                                                                | <b>737</b>                        | <b>737</b>       | <b>737</b>               |
| <b>11 Total des lignes 1 à 10 :</b>                                                                                                                              | <b>2 987 509</b>                  | <b>3 337 590</b> | <b>4 731 637</b>         |
| a) Dont :                                                                                                                                                        |                                   |                  |                          |
| - placements évalués selon l'article R. 212-52 (titres amortissables)                                                                                            | 1 663 266                         | 2 019 734        | 3 035 569                |
| - placements évalués selon l'article R. 212-53 (titres non amortissables)                                                                                        | 1 324 243                         | 1 317 857        | 1 696 069                |
| - placements évalués selon l'article R.212-37 (contrats à capital variable)                                                                                      |                                   |                  |                          |
| b) Dont :                                                                                                                                                        |                                   |                  |                          |
| - valeurs affectables à la représentation des provisions techniques, autres que celles ci-dessous ;                                                              | 2 987 509                         | 3 337 590        | 4 731 637                |
| - valeurs garantissant les engagements pris au titre de la branche 25 ou couvrant les fonds de placement gérés ;                                                 |                                   |                  |                          |
| - valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédantes dont la mutuelle ou l'union s'est portée caution solidaire) ;                      |                                   |                  |                          |
| - valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations visées à l'article L. 222-1 en France (branche 26) ;                                      |                                   |                  |                          |
| - autres affectations ou sans affectation ;                                                                                                                      |                                   |                  |                          |
| <b>II Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)</b> | <b>25 481</b>                     | <b>25 481</b>    | <b>25 481</b>            |
| <b>III Valeurs appartenant à des organismes au titre de la branche 25 (une ligne par organisation)</b>                                                           |                                   |                  |                          |

## Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

## Placements PERP

|                                                                            | Valeur brute inscrite au bilan | Valeur nette | Valeur de réalisation |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------|-----------------------|
| <b>Actifs représentatifs des opérations du fonds cantonné PERP</b>         | <b>0</b>                       | <b>0</b>     | <b>0</b>              |
| - placements immobiliers                                                   | 0                              | 0            | 0                     |
| - actions et autres titres à revenu variable, autres que des parts d'OPCVM | 0                              | 0            | 0                     |
| - OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe                    | 233                            | 233          | 234                   |
| - autres OPCVM                                                             | 0                              | 0            | 0                     |
| - obligations et autres titres à revenu fixe                               | 1 872                          | 1 883        | 2 117                 |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                                                          | <b>2 105</b>                   | <b>2 116</b> | <b>2 351</b>          |

État des créances et des dettes, à plus ou moins un an  
(en milliers d'euros)

|                                                                             | Jusqu'à 1 an  | De 1 à 5 ans  | Plus de 5 ans | Total         |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>CRÉANCES ET AUTRES ACTIFS</b>                                            |               |               |               |               |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution | 529           | 0             | 0             | 529           |
| Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution    | 0             | 0             | 0             | 0             |
| Autres créances                                                             | 1 324         | 0             | 0             | 1 324         |
| Autres actifs                                                               | 25 547        | 0             | 0             | 25 547        |
| <b>TOTAL</b>                                                                | <b>27 399</b> | <b>0</b>      | <b>0</b>      | <b>27 399</b> |
| <b>DETTES</b>                                                               | <b>0</b>      | <b>0</b>      | <b>0</b>      | <b>0</b>      |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution   | 4 569         | 0             | 0             | 4 569         |
| Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution       | 0             | 0             | 0             | 0             |
| Dettes envers des établissements de crédit                                  | 1 361         | 0             | 0             | 1 361         |
| Autres dettes                                                               | 10 198        | 82 869        | 0             | 93 067        |
| <b>TOTAL</b>                                                                | <b>16 129</b> | <b>82 869</b> | <b>0</b>      | <b>98 998</b> |

## Entités liées (en milliers d'euros)

## Liste des filiales et participations

| NOM ET SIÈGE SOCIAL                               | Montant de la participation | % du Capital détenu | Capitaux propres à la clôture du dernier exercice | Résultat dernier exercice | Quote-part de situation nette |
|---------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| <b>a) Filiales :</b>                              |                             |                     |                                                   |                           |                               |
| (50 % au moins du capital détenu par la mutuelle) |                             |                     |                                                   |                           |                               |
| Indép'AM                                          | 500                         | 76,11%              | 3 028                                             | 730                       | 2 304                         |
| <b>TOTAL</b>                                      |                             |                     | <b>3 028</b>                                      | <b>730</b>                | <b>2 304</b>                  |

## Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

Fonds propres  
(en milliers d'euros)

| DÉSIGNATION                                                               | Fonds propres au 31/12/15 | Affectation du résultat | Incorporation de réserves au fonds d'établissement | Augmentation des fonds d'établissement ou de développement | Apports avec droit de reprise (bien durable) | Variation des autres postes | Fonds propres au 31/12/19 |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| <b>1021 Fonds d'établissement constitué</b>                               | <b>381</b>                |                         |                                                    |                                                            |                                              |                             | <b>381</b>                |
| <b>1022 Fonds de développement constitué</b>                              | <b>0</b>                  |                         |                                                    |                                                            |                                              |                             | <b>0</b>                  |
| <b>1024 Fonds issus de droits d'adhésion constitués</b>                   | <b>0</b>                  |                         |                                                    |                                                            |                                              |                             | <b>0</b>                  |
| <b>1025 Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés</b>      | <b>0</b>                  |                         |                                                    |                                                            |                                              |                             | <b>0</b>                  |
| <b>1026 Autres apports sans droit de reprise</b>                          | <b>0</b>                  |                         |                                                    |                                                            |                                              |                             | <b>0</b>                  |
| <b>Sous total</b>                                                         | <b>381</b>                | <b>0</b>                | <b>0</b>                                           | <b>0</b>                                                   | <b>0</b>                                     | <b>0</b>                    | <b>381</b>                |
| <b>105 Écarts de réévaluation</b>                                         | <b>0</b>                  |                         |                                                    |                                                            |                                              |                             | <b>0</b>                  |
| <b>106 Réserves</b>                                                       | <b>0</b>                  |                         |                                                    |                                                            |                                              |                             | <b>0</b>                  |
| - 1062 Réserves indisponibles                                             | 0                         |                         |                                                    |                                                            |                                              |                             | 0                         |
| - 1063 Réserves statutaires ou contractuelles                             | 0                         |                         |                                                    |                                                            |                                              |                             | 0                         |
| - 1064 Réserves réglementées                                              | 5 953                     |                         |                                                    |                                                            |                                              |                             | 5 953                     |
| - 10642 Réserves pour remboursement d'emprunt pour fonds d'établissement  | 0                         |                         |                                                    |                                                            |                                              |                             | 0                         |
| - 10643 Réserve pour fonds de garantie                                    | 0                         |                         |                                                    |                                                            |                                              |                             | 0                         |
| - 10645 Réserves de capitalisation                                        | 74 420                    |                         |                                                    |                                                            |                                              | 1 516                       | 75 937                    |
| - 1068 Autres réserves                                                    | 157 023                   | 4 275                   |                                                    |                                                            |                                              |                             | 161 299                   |
| <b>Sous total</b>                                                         | <b>237 397</b>            | <b>4 275</b>            | <b>0</b>                                           | <b>0</b>                                                   | <b>0</b>                                     | <b>1 516</b>                | <b>243 188</b>            |
| <b>11 Report à nouveau</b>                                                |                           |                         |                                                    |                                                            |                                              |                             | <b>0</b>                  |
| <b>12 Résultat de l'exercice</b>                                          | <b>4 275</b>              | <b>-4 275</b>           |                                                    |                                                            |                                              |                             | <b>5 519</b>              |
| <b>13 Subventions d'équipement et autres subventions d'investissement</b> |                           |                         |                                                    |                                                            |                                              |                             | <b>0</b>                  |
| <b>Sous total</b>                                                         | <b>4 275</b>              | <b>-4 275</b>           | <b>0</b>                                           | <b>0</b>                                                   | <b>0</b>                                     | <b>0</b>                    | <b>5 519</b>              |
| <b>TOTAL</b>                                                              | <b>242 053</b>            | <b>0</b>                | <b>0</b>                                           | <b>0</b>                                                   | <b>0</b>                                     | <b>1 516</b>                | <b>249 088</b>            |

La réserve réglementée pour 5 953 K€ représente la réserve de solvabilité dotée par la mutuelle dans le cadre du passage à l'IS.

## Provisions techniques

### Divers comptes d'actif et de passif (en milliers d'euros)

#### Comptes de régularisation

|                                               |                                                                     | 31/12/19       | 31/12/18       |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Comptes de régularisation</b>              |                                                                     |                |                |
| <b>Actif</b>                                  |                                                                     |                |                |
| A8 a                                          | Intérêts et loyers acquis et non échus                              | 25 557         | 26 088         |
| A8b et A8c                                    | Frais d'acquisition reportés                                        | 0              | 0              |
| A8d                                           | Autres comptes de régularisation                                    | 358 661        | 313 156        |
|                                               | <i>dont décotes sur titres amortissables</i>                        | 358 265        | 312 429        |
| <b>TOTAL</b>                                  |                                                                     | <b>384 218</b> | <b>339 243</b> |
| <b>Passif</b>                                 |                                                                     |                |                |
| B10                                           | Comptes de régularisation - Passif                                  | 0              | 0              |
|                                               | dont : -Amortissement des différences sur les prix de remboursement | 1 786          | 2 153          |
|                                               | - Produits constatés d'avance                                       | 0              | 0              |
| <b>TOTAL</b>                                  |                                                                     | <b>0</b>       | <b>0</b>       |
| <b>Produits à recevoir et charges à payer</b> |                                                                     |                |                |
|                                               | Produits à recevoir rattachés à des créances                        | -11            | -59            |
|                                               | Charges à payer rattachées à des dettes                             | 3 413          | 3 652          |

### Provision pour participation aux excédents (PPE)

Le conseil d'administration du 21 novembre 2019 a décidé d'augmenter au 01/01/2020 les valeurs de service à hauteur de :

- **2,75 %** pour la 8<sup>e</sup> génération de point ARIA
- **0,80 %** pour la 7<sup>e</sup> génération de point ARIA
- **0,50 %** pour la 6<sup>e</sup> génération de point ARIA
- **0 %** pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> générations de point ARIA
- **2 %** pour la 1<sup>e</sup> génération de point ARIA
- **0 %** pour la valeur de point GARANCE Retraite PERP
- **2,75 %** pour la valeur de service du point GARANCE Sérénité

Les provisions mathématiques au 31/12/2019 tiennent compte de ces augmentations qui, en dehors de celle de la 1<sup>e</sup> génération ARIA, sont financées à 100 % par une reprise de 18,3 M€ sur la PPE au 31/12/2019. La mutuelle décide de doter la provision pour participation aux excédents à hauteur de 9.000 K€ pour le fonds général et de 154 K€ pour le fonds cantonné PERP au titre de l'exercice 2019.

### Le tableau ci-dessous indique le suivi de la consommation de la provision pour participations aux bénéfices :

(en milliers d'euros)

| Participation aux bénéfices résiduelle fin N et fin N-1 après dotations et prélèvements successifs | Provisions pour participation aux bénéfices clôture N-1 | Dotations aux provisions pour participation aux bénéfices | Utilisation de la réserve de participation aux bénéfices | Provisions pour participation aux bénéfices clôture N |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Sommes introduites dans l'exercice N                                                               |                                                         | 9 154                                                     |                                                          | 9 154                                                 |
| Sommes introduites dans l'exercice N-1                                                             | 32 004                                                  |                                                           | 16 736                                                   | 15 269                                                |
| Sommes introduites dans l'exercice N-2                                                             | 1 531                                                   |                                                           | 1 531                                                    | 0                                                     |
| Sommes introduites dans l'exercice N-3                                                             | 0                                                       |                                                           | 0                                                        | 0                                                     |
| Sommes introduites dans l'exercice N-4                                                             | 0                                                       |                                                           | 0                                                        | 0                                                     |
| Sommes introduites dans l'exercice N-5                                                             | 0                                                       |                                                           | 0                                                        | 0                                                     |
| Sommes introduites dans l'exercice N-6                                                             | 0                                                       |                                                           | 0                                                        | 0                                                     |
| Sommes introduites dans l'exercice N-7                                                             | 0                                                       |                                                           | 0                                                        | 0                                                     |
| Sommes introduites dans les exercices N-8 et antérieurs                                            | 0                                                       |                                                           | 0                                                        | 0                                                     |
| <b>TOTAL DES PROVISIONS POUR PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES</b>                                      | <b>33 535</b>                                           |                                                           | <b>18 267</b>                                            | <b>24 423</b>                                         |

### Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE)

La moins-value latente globale à la clôture des titres non amortissables au sein de la comptabilité auxiliaire du PERP sont nulles.

Au titre de 2018, il avait été comptabilisé une PRE dans la comptabilité auxiliaire du PERP à hauteur de 1/3 de la moins-value latente, soit 5 K€.

L'écriture d'étalement par huitième de la PRE avait été comptabilisée dans les comptes 2018 de GARANCE au débit du compte 379 à hauteur de 3 K€ par le crédit du compte 753. Ainsi, la PRE finale 2018 apparaissant au passif du bilan global de GARANCE était de 2 K€. En l'absence de situation de moins-value latente au 31/12/2019, l'intégralité de la PRE a été reprise et est donc nulle au bilan de clôture.

### Provision pour aléas financiers (PAF)

Le rendement financier net comptable réalisé sur l'exercice 2019 s'est monté à 3,87%. De ce fait, la mutuelle n'a comptabilisé aucune PAF à la clôture.

### Provisions mathématiques

#### ARIA et GARANCE Sérénité

**La provision mathématique inscrite au compte de chaque assuré est égale à la somme du provisionnement de chaque garantie (1<sup>e</sup> tête, 2<sup>e</sup> tête, options...). La provision de chaque garantie est égale au produit de 3 facteurs :**

- Le coefficient de provisionnement d'un € de retraite variant avec l'âge de l'assuré ;
- La valeur de service du point de retraite définie annuellement par le Conseil d'administration sur la base du résultat technique et de la rémunération financière du produit ;
- Le nombre de points de retraite inscrits au compte de l'assuré.

Concernant ARIA, au cours des années 1998 à 2003 (essentiellement), la mutuelle a garanti des tarifs à des taux supérieurs au maximum prévu par la réglementation pour le produit ARIA. Depuis 2013 suite à une recommandation de son commissaire aux comptes une provision mathématique complémentaire de 25 M€ a été comptabilisée afin de respecter l'obligation résultant de l'article A212 -10 du Code de la mutualité. Au 31/12/2016, cette provision était intégralement reprise en résultat. Cependant, à la clôture 2016, suite à une problématique de rattachement des charges aux produits soulevée par les commissaires aux comptes afin d'être en conformité avec les articles R343-3 et A343-1-1 du code des assurances, la direction de la mutuelle a évalué le complément de provision mathématique à 47,5 M€.

**Cette provision a été constituée au bilan en deux fois sur les exercices suivants :**

- Exercice 31/12/2016 : 18,5 M€
- Exercice 31/12/2017 : 29 M€

#### ARTIVIE

**Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit ARTIVIE se décline en 4 formules, en fonction de la durée de la garantie et du mode de paiement des primes :**

- Durée ILLIMITÉE à prime UNIQUE et Durée ILLIMITÉE à prime PÉRIODIQUE (payée en mars)
- Durée LIMITÉE à 60 ans à prime UNIQUE et à prime PÉRIODIQUE (payée en mars)

**Les paramètres de calcul de la provision sont :**

- L'âge de l'assuré à la souscription de la garantie initiale
- L'âge de l'assuré en date de provisionnement
- Le taux technique et la table de mortalité TD 88-90

### GARANCE Obsèques

**Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit GARANCE Obsèques se décline en 4 formules, en fonction du mode de paiement des primes :**

- Prime UNIQUE, prime PÉRIODIQUE viagère,
- Prime PÉRIODIQUE pendant 5 ans et Prime PÉRIODIQUE pendant 10 ans.

**Les paramètres de calcul de la provision sont :**

- L'âge de l'assuré à la souscription de la garantie initiale
- L'âge de l'assuré en date de provisionnement
- Le taux technique et la table de mortalité TD 88-90 ou TH0002
- Le taux de revalorisation du capital

### PREVARTI

**Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit PREVARTI est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :**

- L'âge de l'assuré à la souscription de la garantie initiale
- L'âge de l'assuré en date de provisionnement
- Le type de prime (Unique, Viager, temporaire 5 ans, temporaire 10 ans)
- Les options (doublement du capital, fumeur ou non fumeur)
- Le capital garanti
- Le taux technique et la table de mortalité TH0002 ou TF0002

### GARANCE Épargne

**Le calcul de la provision de chaque souscripteur sur la partie euro du produit GARANCE Épargne est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :**

- Les versements nets de frais
- le taux de participation aux bénéfices

**Le calcul de la provision de chaque souscripteur sur la partie UC du produit GARANCE Épargne est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :**

- Le nombre de part sur chaque UC
- La valeur liquidative de chaque UC à la date de clôture

### GARANCE Retraite PERP

**Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit PERP est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :**

- L'âge de l'assuré en date de provisionnement
- Le nombre de points acquis
- Le statut de l'assuré (Cotisant ou rentier)
- La valeur de service

**Provision mathématique d'ajustement ARIA**

Conformément aux dispositions de l'article R.212-1 du Code de la mutualité, GARANCE constitue des provisions techniques destinées à financer la totalité des engagements pris par la commercialisation des produits ARIA et ARTIVIE.

Cependant, le rallongement de la durée de vie observé depuis plusieurs années induit une hausse des prestations actuelles et futures que paie GARANCE au titre du produit ARIA.

De ce fait, et conformément aux dispositions de l'article A.212-13 du Code de la mutualité révisé une première fois par l'arrêté du 13 octobre 1993, GARANCE doit remettre à niveau le montant des provisions techniques passées en compte au titre des engagements pris par la commercialisation du produit ARIA avant le 1<sup>er</sup> octobre 1995.

Plus précisément, cet arrêté stipule que les « provisions mathématiques des opérations individuelles et collectives des rentes viagères en cours de service au 1<sup>er</sup> janvier 1997 ou liquidées à compter de cette date » doivent être établies sur la base des tables générationnelles ou de la TPRV au plus tard lors de la clôture des comptes de 2010.

Depuis le 31/12/2006, tous les rentiers du produit ARIA sont provisionnés sur la base de la TPRV 93. De plus, le niveau global de provisionnement du produit ARIA est supérieur à celui obtenu avec la TPRV 93. En conséquence le rattrapage des provisions mathématiques des cotisants ayant acquis des points avant le 1<sup>er</sup> octobre 1995 se poursuit au rythme mécanique des liquidations. La bascule de ces cotisants vers la table TPRV est estimée à 24,9 M€ en 2013 (contre 26,1 M€ millions d'euros au 31/12/2012) et la bascule vers les tables TGF05/TGH05 à 28,3 M€. Ainsi, GARANCE respecte toutes les exigences de la réglementation fixées par l'arrêté du 13 octobre 1993.

Par ailleurs, l'article A.212-13 du Code de la mutualité a été révisé une seconde fois par l'arrêté du 8 décembre 2006, qui impose aux mutuelles un nouveau renforcement de leurs provisions mathématiques. Celui-ci impose :

- d'avoir provisionné tous les engagements liquidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (donc des rentiers) sur la base des nouvelles tables établies par sexe : la TGF05 pour les femmes, et la TGH05 pour les hommes, ou sur la base de la table la plus prudente des 2 soit la TGF05, avant 2021 inclus.
- d'avoir « un niveau de provisionnement des contrats de rentes viagères, quelle que soit leur date de souscription, supérieur ou égal à celui obtenu avec la table de génération homologuée par arrêté du ministre de l'économie du 28 juillet 1993 » avant le 31/12/2010.

Au 31/12/2019, la bascule de tous les assurés du mode de provisionnement actuel vers un provisionnement adossé aux tables TGH05 (pour les hommes) et TGF05 (pour les femmes) serait financée à hauteur de 43,5 M€ (contre 44,8 M€ en 2018). Considérant que les cotisants des générations 4 à 9 font l'objet d'un sur-provisionnement de 107,2 M€, il peut être conclu que, globalement, les PM de GARANCE couvrent la totalité de ses engagements évalués suivant les tables TGF05 et TGH05, avec même un excédent de plus de 150,7 M€ (contre 148,97 en 2018).

Cependant, ce sur-provisionnement n'est pas réparti de manière homogène. Les cotisants des générations 4 à 9 sont nettement sur-provisionnés (de 183,2 M€ dans leur ensemble, contre 176,9 en 2018), tandis que les assurés de la génération 1 sont sous-provisionnés d'environ 12,6 M€ (contre 21,3 en 2018).

Considérant que, pour des raisons techniques et réglementaires, les sur-provisionnements ne peuvent compenser les sous-provisionnements, il est nécessaire de planifier le renforcement de la PM des assurés qui sont dans ce dernier cas.

Conformément à l'article A212-13 du Code de la mutualité qui permet de répartir la charge de ce changement de table dans le temps, le programme de rattrapage que le Conseil a décidé est le suivant :

**Pour les rentiers**

| Génération de points | PM 2019 M€   | Table 2018  | Années de bascule en TGF05-TGH05 | PM estimée en date de bascule en TGF05-TGH05 | Coût estimé en date de bascule |
|----------------------|--------------|-------------|----------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------|
| 5                    | 126,6        | TGF05-TGH05 | Fait avant 2011                  |                                              |                                |
| 4                    | 80,5         | TGF05-TGH05 | Fait en 2012                     | 36                                           | 1.8M€                          |
| 3                    | 47,1         | TGF05-TGH05 | Fait en 2012                     | 25                                           |                                |
| 2                    | 326,0        | TGF05-TGH05 | Fait en 2013 et 2014             | 246 à 272                                    | 9.7 M€                         |
| 1                    | 304,8        | TGF05/TGH05 | Fait en 2015 et 2016             | 322 à 328                                    | 22.9 M€                        |
| 6                    | 45,9         | TGF05-TGH05 |                                  |                                              |                                |
| 7                    | 16,8         | TGF05-TGH05 |                                  |                                              |                                |
| 8                    | 34,3         | TGF05-TGH05 |                                  |                                              |                                |
| <b>TOTAL</b>         | <b>982,0</b> |             |                                  |                                              |                                |

**Pour les cotisants**

| Génération de points | PM 2019 M€     | Table 2018            | Années de bascule en TGF05-TGH05 | PM estimée en date de bascule en TGF05-TGH05 | Coût estimé en date de bascule |
|----------------------|----------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------|
| 5                    | 412,9          | TGF05                 | Fait                             |                                              |                                |
| 4                    | 211,1          | TGF05-TGH05           | Fait en 2017                     | 227                                          | 6.3 M€                         |
| 3                    | 93,9           | TGF05-TGH05           | Fait en 2018                     | 96                                           | 2.5 M€                         |
| 2                    | 363,9          | TGF05-TGH05           | 2019                             | 356                                          | 7.9 M€                         |
| 1                    | 61,1           | 88% TV88-90 +12% TPRV | 2020                             | 56                                           | 10.1 M€                        |
| 6                    | 204,5          | TGF05                 |                                  |                                              |                                |
| 7                    | 104,1          | TGF05                 |                                  |                                              |                                |
| 8                    | 498,6          | TGF05                 |                                  |                                              |                                |
| 9                    | 9,4            | TGF05                 |                                  |                                              |                                |
| <b>TOTAL</b>         | <b>1 959,5</b> |                       |                                  |                                              |                                |

Les hypothèses retenues dans ces calculs (notamment les taux d'actualisation) sont celles des tarifs hormis pour les tables qui sont l'objet de ce plan de rattrapage.

Les montants ci-dessus n'intègrent pas le montant de la PM complémentaire de 43,4 M€.

## Provisions techniques

## Produits et charges des placements

|                                                                                                                                                                                   | Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entités liées | Autres revenus et frais financiers | TOTAL 2016    | TOTAL 2015    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------|---------------|
| Revenus des participations (1)                                                                                                                                                    | 0                                                                                       | 0                                  | 0             | 0             |
| Revenus des placements immobiliers                                                                                                                                                | 0                                                                                       | 1 257                              | 1 257         | 1 101         |
| Revenus des autres placements                                                                                                                                                     | 0                                                                                       | 55 749                             | 55 749        | 50 210        |
| Autres revenus financiers (commissions, honoraires)                                                                                                                               | 0                                                                                       | 0                                  | 0             | 0             |
| <b>Total (poste E2 a et F3 a du compte de résultat)</b>                                                                                                                           | <b>0</b>                                                                                | <b>57 007</b>                      | <b>57 007</b> | <b>51 311</b> |
| Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)                                                                                                                     | 0                                                                                       | 2 296                              | 2 297         | 1 444         |
| <b>Total des autres produits de placements (plus-values, reprise sur amortissements ou provisions,...) inclus au poste E2 et/ou F3 du compte de résultat</b>                      |                                                                                         |                                    | <b>81 715</b> | <b>85 904</b> |
| <b>Total des autres charges de placements (moins-value, dotation aux amortissements et provisions, charges internes,...) incluses au poste E9 et /ou F5 du compte de résultat</b> |                                                                                         |                                    | <b>6 114</b>  | <b>12 214</b> |

(1) Total des autres produits de placements (plus-values, reprises sur amortissements ou provisions) inclus au poste E2  
Total des autres charges de placements (moins-values, dotations aux amortissements et provisions, charges internes,...) incluses au poste E9 et/ou F5 du compte de résultat

## Provisions techniques

## Compte de résultat technique par catégorie (en milliers d'euros)

## Opérations vie

|                                                                        | CAT.3 Op. Indiv. Temporaire Décès | CAT.4 Autres Indiv. d'Ass. vie à cot. Unique ou VL | CAT.5 Autres Indiv. d'Ass. vie à cot. périodique | CAT.6 Op. Coll en cas de Décès | CAT.7 Op. Coll en cas de Vie | CAT.8 Op. en unité de compte | CAT.11 Op. PERP | TOTAL         |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------|---------------|
| Cotisations                                                            | 2 733                             | 98 508                                             | 1 810                                            | 19                             | 85 764                       | 205                          | 1 297           | 190 335       |
| Charges des prestations                                                | 1 027                             | 60 294                                             | 960                                              | 0                              | 57 328                       | 6                            | 361             | 119 976       |
| Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques | -1 063                            | 42 324                                             | 336                                              | 0                              | 36 081                       | 286                          | 795             | 78 759        |
| Ajustement ACAV                                                        | 0                                 | 0                                                  | 0                                                | 0                              | 0                            | 75                           | 0               | 75            |
| <b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION (opérations directes et acceptées)</b>    | <b>2 769</b>                      | <b>-4 110</b>                                      | <b>514</b>                                       | <b>19</b>                      | <b>-7 645</b>                | <b>-12</b>                   | <b>140</b>      | <b>-8 325</b> |
| Cotisations                                                            | 0                                 | 0                                                  | 0                                                | 0                              | 0                            | 0                            | 0               | 0             |
| Charges des prestations                                                | 0                                 | 0                                                  | 0                                                | 0                              | 0                            | 0                            | 0               | 0             |
| Charges des provisions d'assurance vie                                 | 0                                 | 0                                                  | 0                                                | 0                              | 0                            | 0                            | 0               | 0             |
| Ajustement ACAV                                                        | 0                                 | 0                                                  | 0                                                | 0                              | 0                            | 0                            | 0               | 0             |
| <b>B - SOLDE DE SOUSCRIPTION (opérations prises en substitution)</b>   | <b>0</b>                          | <b>0</b>                                           | <b>0</b>                                         | <b>0</b>                       | <b>0</b>                     | <b>0</b>                     | <b>0</b>        | <b>0</b>      |
| Frais d'acquisition                                                    | 197                               | 5 242                                              | 73                                               | 0                              | 7 059                        | 19                           | 45              | 12 636        |
| Autres charges de gestion nettes                                       | 2 165                             | 9 314                                              | 417                                              | 10                             | 8 674                        | 53                           | 85              | 20 718        |
| <b>C - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>                  | <b>2 362</b>                      | <b>14 556</b>                                      | <b>490</b>                                       | <b>10</b>                      | <b>15 733</b>                | <b>72</b>                    | <b>131</b>      | <b>33 353</b> |
| Produit net des placements                                             | 2 519                             | 48 369                                             | 2 219                                            | 0                              | 67 797                       | 0                            | 66              | 120 969       |
| Participation aux résultats                                            | 342                               | 31 559                                             | 335                                              | 0                              | 44 458                       | 0                            | 154             | 76 848        |
| <b>D - SOLDE FINANCIER</b>                                             | <b>2 176</b>                      | <b>16 810</b>                                      | <b>1 884</b>                                     | <b>0</b>                       | <b>23 339</b>                | <b>0</b>                     | <b>-88</b>      | <b>44 121</b> |
| Cotisations données en substitution                                    | 0                                 | 0                                                  | 0                                                | 0                              | 0                            | 0                            | 0               | 0             |
| Part des garants dans les charges de prestations                       | 0                                 | 0                                                  | 0                                                | 0                              | 0                            | 0                            | 0               | 0             |
| Part des garants dans les charges de provisions                        | 0                                 | 0                                                  | 0                                                | 0                              | 0                            | 0                            | 0               | 0             |
| Part des garants dans la participation aux résultats                   | 0                                 | 0                                                  | 0                                                | 0                              | 0                            | 0                            | 0               | 0             |
| <b>E - SOLDE DE SUBSTITUTION</b>                                       | <b>0</b>                          | <b>0</b>                                           | <b>0</b>                                         | <b>0</b>                       | <b>0</b>                     | <b>0</b>                     | <b>0</b>        | <b>0</b>      |
| Cotisations cédées                                                     | 0                                 | 277                                                | 0                                                | 0                              | 523                          | 0                            | 0               | 800           |
| Part des réassureurs dans les charges de prestations                   | 0                                 | 0                                                  | 0                                                | 0                              | 0                            | 0                            | 0               | 0             |
| Part des réassureurs dans les charges de provisions                    | 0                                 | 0                                                  | 0                                                | 0                              | 0                            | 0                            | 0               | 0             |
| Part des réassureurs dans la participation aux résultats               | 0                                 | 0                                                  | 0                                                | 0                              | 0                            | 0                            | 0               | 0             |
| Commissions reçues des réassureurs                                     | 0                                 | 0                                                  | 0                                                | 0                              | 0                            | 0                            | 0               | 0             |
| <b>F - SOLDE DE REASSURANCE</b>                                        | <b>0</b>                          | <b>-277</b>                                        | <b>0</b>                                         | <b>0</b>                       | <b>-523</b>                  | <b>0</b>                     | <b>0</b>        | <b>-800</b>   |
| <b>RESULTAT TECHNIQUE (A+B-C+D+E+F)</b>                                | <b>2 583</b>                      | <b>-2 132</b>                                      | <b>1 908</b>                                     | <b>9</b>                       | <b>-563</b>                  | <b>-84</b>                   | <b>-79</b>      | <b>1 643</b>  |
| Hors compte :                                                          | 0                                 | 0                                                  | 0                                                | 0                              | 0                            | 0                            | 0               | 0             |
| Montant des rachats                                                    | 0                                 | -24 038                                            | -358                                             | 0                              | -26 589                      | -6                           | -361            | -51 352       |
| Intérêts techniques bruts de l'exercice                                | 342                               | 28 993                                             | 335                                              | 0                              | 37 534                       | 0                            | 0               | 67 204        |
| Provisions techniques brutes à la clôture                              | 11 368                            | 1 097 948                                          | 12 451                                           | 0                              | 2 006 999                    | 759                          | 2 272           | 3 131 797     |
| Provisions techniques brutes à l'ouverture                             | 11 984                            | 1 028 073                                          | 11 774                                           | 0                              | 1 927 900                    | 472                          | 1 320           | 2 981 523     |

Provisions techniques

Variation des provisions d'assurance-vie brutes de réassurance  
(en milliers d'euros)

|                                                                                                                                 |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| - Charges des provisions d'assurance vie                                                                                        | 78 478         |
| - Intérêts techniques (comptes 6302 et 6342)                                                                                    | 64 158         |
| - Participations aux excédents incorporées directement (compte 6305 et 6345)                                                    | 0              |
| - Utilisation de la provision pour participation aux excédents (comptes 63095 et 63945)                                         | 18 267         |
| - Reprise provision pour aléas financiers                                                                                       | 0              |
| - Part de la variation liée aux précomptes sociaux dus à l'Etat pour le compte des adhérents et apparaissant en dettes fiscales | -2 344         |
| - Différence de conversion (+ ou -)                                                                                             | 0              |
| <b>ÉCART ENTRE LES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE À L'OUVERTURE ET LES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE À LA CLÔTURE</b>                  | <b>158 559</b> |

Éléments constitutifs de la participation des adhérents et des participants aux résultats techniques et financiers  
(en milliers d'euros)

| DÉSIGNATION                                                                                     | Exercices     |               |               |                |               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
|                                                                                                 | 2015          | 2016          | 2017          | 2018           | 2019          |
| <b>A. Participation aux résultats totale (poste D6 et E7 du compte de résultat = A1 + A2) :</b> | <b>84 430</b> | <b>80 579</b> | <b>96 377</b> | <b>114 632</b> | <b>76 848</b> |
| A1 Participation attribuée (y compris intérêts techniques)                                      | 73 103        | 84 866        | 80 371        | 82 627         | 67 694        |
| A2 Variation de la provision pour participation aux excédents                                   | 11 327        | -4 287        | 16 006        | 32 004         | 9 154         |
| <b>B. Participation aux résultats des opérations vie visées au (3) :</b>                        |               |               |               |                |               |
| B1 Provisions mathématiques moyennes (1)                                                        | 2 576 527     | 2 685 590     | 2 800 246     | 2 902 942      | 3 026 015     |
| B2 Montant minimal de la participation aux résultats                                            | 68 051        | 56 394        | 70 923        | 93 349         | 58 508        |
| B3 Montant effectif de la participation aux résultats (2) :                                     | 84 430        | 80 579        | 96 377        | 114 632        | 76 848        |
| B3a Participation attribuée (y compris intérêts techniques)                                     | 73 103        | 84 866        | 80 371        | 82 627         | 67 694        |
| B3b Variation de la provision pour participation aux excédents                                  | 11 327        | -4 287        | 16 006        | 32 004         | 9 154         |

(1) Demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3)

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3)

(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire de la République française à l'exception des opérations collectives

Provisions techniques

Ventilation des charges par nature  
(en milliers d'euros)

|                                            | 31/12/19      | 31/12/18      |
|--------------------------------------------|---------------|---------------|
| Achats et autres charges externes          | 15 392        | 12 232        |
| Impôts et taxes et versements assimilés    | 2 380         | 1 971         |
| Charges de personnel                       | 15 707        | 14 024        |
| Autres charges de gestion courante         | 326           | 302           |
| Dotations aux amortissements et provisions | 3 406         | 1 534         |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>37 211</b> | <b>30 063</b> |

Autres éléments  
(en milliers d'euros)

Montant global des avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des membres du conseil d'administration au titre ou à l'occasion de leurs fonctions

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| Indemnités de déplacement | 121        |
| Indemnités (IAP et IPG)   | 147        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>268</b> |

Ventilation des charges de personnel

|                      |               |
|----------------------|---------------|
| Salaires             | 10 498        |
| Pensions de retraite | 0             |
| Charges sociales     | 4 550         |
| Autres               | 659           |
| <b>TOTAL</b>         | <b>15 707</b> |

**Charges et produits exceptionnels**

Le résultat exceptionnel intègre une charge de 2 524 K€ correspondant à la perte éventuelle supportée par la mutuelle à la suite d'une tentative de fraude. Une procédure est en cours afin d'obtenir la récupération des fonds. Celle-ci sera comptabilisée en produits exceptionnels sur l'exercice 2020.

**Transferts internes de contrats**

Dans le cadre de la création du nouveau produit loi Pacte (intitulé GARANCE Sérénité), la mutuelle a proposé à certains adhérents de transférer leur contrat Retraite « avant réforme » vers un nouveau contrat GARANCE Sérénité. Ces transferts internes de contrats ont été comptabilisés de la façon suivante :

- Pour les contrats sortants Retraite « avant réforme » : en charges des prestations
- Pour les contrats entrants GARANCE Sérénité : en cotisations

L'impact d'égal montant de ces opérations sur ces deux postes s'élève à 15,7 M€.

# Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées



## Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée générale de la Mutuelle GARANCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Mutuelle GARANCE des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 114-32 du Code de la Mutualité, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article L.114-34 du code de la Mutualité, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.114-32 du code de la Mutualité qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

#### **Conventions conclues avec la société Indep'am :**

##### **Administrateurs ou dirigeants communs concernés :**

- M. Serge Crouin
- M. Laurent Fièvre
- Mme Chantal Garcin
- Mme Marie Manuela Morgadinho
- Mme Marie Teyssou

**1°) Frais de gestion sur OPCVM : prélevés directement par Indep'am et venant en déduction de la valeur liquidative (hors frais directs du mandat de gestion du 30/06/2012)**

**Nature et Objet :**

Prélèvement direct, par la société Indep'am des frais de gestion sur les valeurs liquidatives des OPCVM gérées pour le compte de la Mutuelle GARANCE.

**Modalités :**

Les frais de gestion prélevés par Indep'am sur les valeurs liquidatives des OPC gérés pour le compte de la Mutuelle GARANCE s'élèvent pour 2019 à 2 804 165 €.

**2°) Contrat de location auprès de la société Indep'am sur le logiciel OSCARR**

**Nature et objet :**

Contrat de location entre la Mutuelle GARANCE et Indep'am concernant le logiciel OSCARR qui permet de modéliser les flux de prestations nécessaires au calcul du Best Estimate de Solvabilité II. Ce contrat prévoit également la maintenance du logiciel.

Ce contrat a pris effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 pour une période de 3 ans puis est reconduit par tacite reconduction par période de 12 mois.

**Modalités :**

Le loyer versé au cours de l'exercice par la Mutuelle GARANCE s'élève à 24 000 €.

Marcq en Baroeul, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

KPMG S.A.



Jocelyn Scamps  
Associé

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**Exercice clos le 31 décembre 2019**

À l'Assemblée Générale de la Mutuelle GARANCE,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mutuelle GARANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 5 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Valorisation des provisions techniques

### Risque identifié

Les provisions techniques figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'élèvent à 3 131 M€ et représentent plus de 90 % du passif de la Mutuelle. Comme indiqué dans la note « B-Passif - Provisions techniques » du paragraphe « 2.1 Principes et modes d'évaluation retenus » de l'annexe, les provisions techniques sont essentiellement composées :

- **Des provisions d'assurance vie 3 105 M€, ce poste couvre principalement les provisions relatives aux produits GARANCE Epargne et Aria / GARANCE Sérénité (Garanties retraite) :**

#### a) Garanties Retraite

Ces provisions représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par la Mutuelle et par les adhérents étant précisé que :

- Pour la Mutuelle, cet engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion ;
- Pour les adhérents, il s'agit de l'engagement de la valeur actuelle des cotisations restantes à payer.

#### b) Garanties épargne

La provision est déterminée au niveau de chaque souscripteur en prenant compte les paramètres suivants :

- Les versements nets de frais ;
- Le taux de participation au bénéfice.

- **De la provision pour participation aux excédents de 24,4 M€, elle correspond au montant de la participation aux excédents techniques et financiers réalisés par la mutuelle attribuée aux membres participants lorsque ces excédents ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.**

La détermination de ces provisions peut requérir une part significative de jugement dans les estimations de la part de la direction.

Ces estimations fondées sur des prévisions présentent par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient différer parfois de manière significative des prévisions.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions techniques comme un point clé de l'audit.

## Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues par la Mutuelle pour le calcul des provisions techniques au regard de la réglementation assurantielle et contractuelle (taux techniques, tables de mortalités ...) ;
- Procéder à notre propre évaluation de ces provisions en ayant recours à nos spécialistes internes ;
- Fiabiliser, par échantillonnage, les données servant au calcul des provisions techniques ;
- Apprécier la méthodologie de calcul et les hypothèses retenues permettant de s'assurer de l'absence de provision globale de gestion à la clôture ;
- Apprécier le respect des dispositions réglementaires en matière de participations aux bénéfices distribuées aux assurés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 5 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la Mutuelle GARANCE par votre Assemblée Générale de Juin 2013.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la 7<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Mutuelle GARANCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marcq en Baroeul, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

KPMG S.A.



Jocelyn Scamps  
Associé

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de GARANCE Retraite PERP



## Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale et au Comité de Surveillance du PERP,

### Opinion

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Mutuelle GARANCE et en application des dispositions prévues par les articles L. 144-2 VII et R.144-20 du code des assurances, nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de GARANCE Retraite PERP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'organisme gestionnaire le 5 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du PERP GARANCE Retraite à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de l'organisme gestionnaire d'évaluer la capacité de GARANCE Retraite PERP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le GARANCE Retraite PERP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'organisme gestionnaire.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre PERP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels du PERP ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

KPMG S.A.



Jocelyn Scamps  
Associé

## Attestation du commissaire aux comptes de la mutuelle GARANCE sur les sommes et avantages versés aux administrateurs



dans le cadre de l'article L. 114-17 du Code de la Mutualité relatif au rapport du Conseil d'Administration détaillant les sommes et avantages de toute nature versés à chaque administrateur.

### Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée générale de la Mutuelle GARANCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle et en application de l'article L.114-17 du Code de la Mutualité relatif au rapport du Conseil d'Administration détaillant les sommes et avantages de toute nature versés à chaque administrateur, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le rapport ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la valeur des avantages de toute nature octroyés aux administrateurs, ni sur le contenu des comptes rendus d'activité.

Par ailleurs, en l'absence de la publication d'un arrêté, nous ne sommes pas en mesure de vérifier la régularité des remboursements de frais de garde d'enfants, de déplacement et de séjour visés au 6° de l'article L. 114-26 du Code de la Mutualité.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier la conformité des indemnités versées à chaque administrateur au titre de ses attributions permanentes en application du 2° et du 5° de l'article L.114-26 du Code de la Mutualité avec les dispositions des articles R. 114-4 à R. 114-7 et A. 114-0-26 du même code ;

- vérifier la concordance des indemnités versées et des remboursements avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;
- apprécier si les avantages qui ne donnent pas lieu à versements mentionnés dans le rapport du Conseil d'Administration sont présentés de manière sincère et le cas échéant,
- vérifier leur concordance avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que :

- les indemnités versées à chaque administrateur au titre de ses attributions permanentes en application du 2° et du 5° de l'article L. 114-26 du Code de la Mutualité, figurant dans le rapport joint, sont conformes aux articles R. 114-4 à R. 114-7 et A. 114-0-26 du Code de la Mutualité ;
- les indemnités et remboursements versés à chaque administrateur figurant dans le rapport joint concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;
- les avantages de toute nature, figurant dans le rapport joint, sont présentés sincèrement et, le cas échéant, concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité.

La présente attestation tient lieu de certification au sens de l'article L.114-17 du Code de la Mutualité.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Marcq en Baroeul, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

KPMG S.A.



Jocelyn Scamps  
Associé

## Résolution proposée par le Conseil d'administration à l'adoption de l'Assemblée générale du 10 septembre 2020



Approbation des rapports, des comptes annuels et de l'affectation des résultats de GARANCE pour l'exercice 2019

### Arrêté des comptes annuels et de l'affectation des résultats de GARANCE pour l'exercice 2019

Conformément aux dispositions des articles 21, 48 et 58 des statuts de GARANCE, l'Assemblée générale après avoir entendu :

- la Directrice générale présenter, au nom du Conseil d'administration, le rapport d'activité sur l'exercice 2019 de GARANCE,
- le Trésorier présenter, au nom du Conseil d'administration, le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2019 de GARANCE,
  - le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes,
  - le rapport du Commissaire aux comptes sur les Conventions réglementées,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les sommes et avantages versés aux administrateurs de GARANCE
  - Approuve les rapports qui lui sont présentés
  - Approuve les comptes et les décisions d'affectation des résultats prises par le Conseil d'administration qui se traduisent comme suit :

Le résultat de l'exercice d'un montant de +5 518 921,30 € est affecté de la façon suivante :

- augmentation de la réserve libre ÉPARGNE RETRAITE de 3 190 789,74 €,
- augmentation de la réserve libre PREVOYANCE de 5 681 922,35 €,
- diminution de la réserve de gestion de 3 353 790,79 €.

Donne en conséquence au Conseil d'administration de GARANCE et au Commissaire aux comptes, quitus de l'exécution de leur mandat.

GARANCE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le numéro Siren 391 399 227.

Conception et réalisation : EPOKA - Impression : IDÉOGRAPHIC PARIS - Septembre 2020.

Illustrations : Gwladys Morey.

Crédit photos : GARANCE, Arekipa Productions, ChoilimageExpert, Corentin Fohlen, Damien Grenon, Mike\_Jan, Thomas Léaud, Julien Philippy.



51, rue de Châteaudun – 75442 PARIS Cedex 09  
[garance-mutuelle.fr](http://garance-mutuelle.fr)